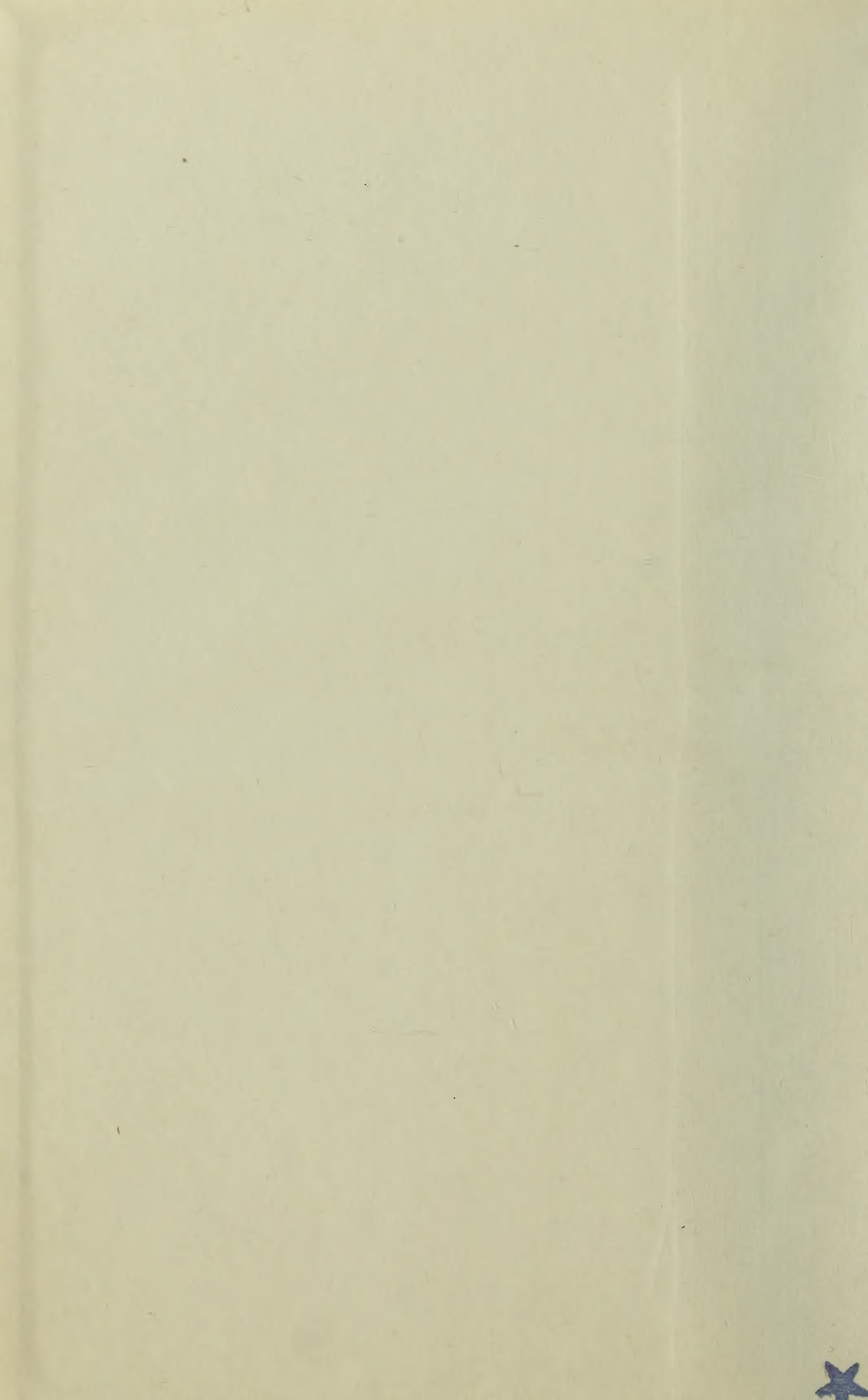
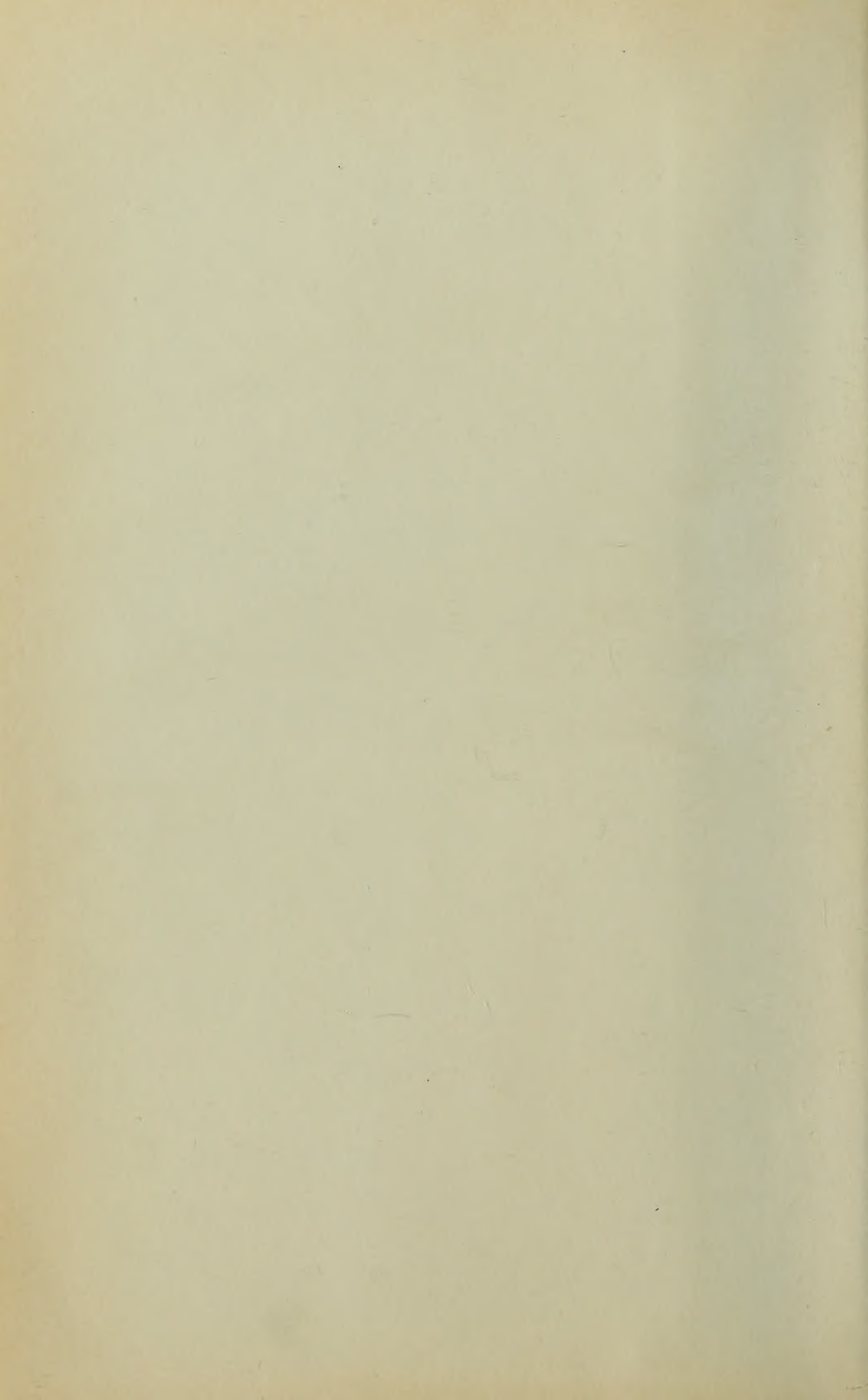

U d'/of OTTAWA
39003001476042





# JEAN POLTROT, SEIGNEUR DE MÉRÉ
# MEURTRIER DE M. DE GUISE

(1563)

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

PIERRE DE VAISSIÈRE

# JEAN POLTROT

## SEIGNEUR DE MÉRÉ

## MEURTRIER DE M. DE GUISE

## (1563)

Extrait de la *Revue des Études historiques*
(Septembre-Octobre, Novembre-Décembre 1910)

PARIS
LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS
82, RUE BONAPARTE, 82





# *Jean Poltrot, seigneur de Méré, meurtrier de M. de Guise* (1563)

A moy qui fus la crainte et l'effroi des batailles,
Qui pris et qui gardai tant de fortes murailles,
A moy qui le soldat aux combats animay,
A moy qui ay l'Anglois dans sa mer renfermé,
A moy qui ay fait teste aux peuples d'Allemagne,
A moy qui fus l'effroy de Naples et d'Espagne...
A moy qui, sans fléchir d'une invincible foy,
Fus serviteur de Dieu, de France et de mon Roy,
Ne dressez un tombeau par artifice humain,
Et tant de marbre dur ne polissez en vain.
Pour tombe dressez-moi de Metz la grande ville,
Les grands murs de Calais et ceux de Thionville,
Et dessus le trophée en deux lieux soit basty
De l'honneur que j'acquis à Dreux et à Renty,
Gravez y mes assauts, mes combats et mes guerres
Fleuves, forests et monts, mers, fontaines et terres,
Qui tremblèrent sous moy, et des peuples vaincus
Pendez y les harnois, les noms et les escus ;
Puis, afin que ma gloire icy soit accomplie,
Assemblez sur mon corps la France et l'Italie,
Et toutes ces cités qui sentirent les coups
De ma dextre invaincue, et m'enterrez dessous !

(Ronsard, *Prosopopée du duc de Guise.*)

## I

En 1563, au début des « premiers troubles civils », c'est-à-dire de ces luttes religieuses qui devaient se prolonger pendant plus de trente ans, un homme se dresse au-dessus de tous ses rivaux ainsi, suivant l'expression de Brantôme, « qu'un grand et épais chesne paroist comme l'honneur du bocage parmy les autres arbres [1] ». Cet homme, c'est « François de Lorraine, duc de Guise,

1. Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 233.

pair, grand maître et grand chambellan de France, lieutenant général pour le Roy en ses royaumes et pays, et gouverneur pour Sa Majesté ès pays de Champagne et de Brie ». En face du connétable de Montmorency, vieilli, aigri, découragé, du maréchal de Saint-André, brave soldat, mais borné, cupide, « athée cynique [1] », de Coligny, esprit puissant, mais concentré et lent et auquel les événements n'ont point donné encore la pleine conscience du rôle qui lui est réservé; en face du prince de Condé et de son frère Antoine de Bourbon, roi de Navarre, faibles, hésitants, louvoyant, « M. de Guise le Grand » apparaît vraiment comme hors de pairs au regard de l'historien qui n'a qu'à ratifier ici le jugement que l'opinion et la faveur des contemporains portèrent dès son vivant sur ce héros.

Le prestige d'une race sinon d'origine impériale, comme s'en forma la légende, du moins neuve et forte, les patients efforts de la génération qui l'avait précédé, par-dessus tout les dons merveilleux, les fortes convictions qui en firent et le plus grand capitaine de son temps et le chef naturel du parti catholique, telles furent les raisons profondes de cette incroyable popularité.

Ses ennemis ont mille fois accusé le duc de Guise d'avoir voulu se faire roi et d'avoir tenté d'étayer cette prétention sur les origines fabuleuses qui auraient rattaché la maison de Lorraine au sang de Charlemagne. Lui, ne s'enorgueillit jamais que de sa parenté avec les Valois qui remontait à Louis d'Anjou, fils du roi Jean, et de l'alliance plus récente de son père avec Antoinette de Bourbon, fille de François de Bourbon, comte de Vendôme et de Marie de Luxembourg. Mais ce dont il pouvait tirer quelque vanité et ce qui ne pouvait manquer de frapper par contraste les masses populaires, c'était la vigueur et la verdeur que ce rameau de la maison de France, greffé sur un nouveau tronc, y avait puisées. Les derniers des Valois semblaient frappés d'une dégénérescence qui ne s'expliquait que trop par leurs ascendances. François I^er^, avarié dès l'âge de vingt ans, avait transmis à son fils Henri II les germes impurs de sa maladie ; Catherine de Médicis avait reçu semblable héritage, et plus lourd même, de son père Laurent de

1. Lucien Romier, *Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562)*, 1909, in-8°.

Médicis, mort un an après son mariage avec Anne de la Tour [1]. Et, s'il est vrai que pareil mal, qui s'élimine progressivement par le mélange des sangs, s'exaspère au contraire par l'union de ceux qui en sont également et héréditairement atteints, il n'est pas besoin de chercher ailleurs les raisons des tares de corps et d'esprit des fils de Henry II et de Catherine de Médicis. C'était une race à son déclin, physiquement et moralement condamnée, et, à ces enfants usés avant l'âge, au sang corrompu et vicié, aux traits asymétriques et divergents, s'opposait ainsi plus triomphalement celui qu'on prétendait aspirer à les remplacer, l'aîné des six vigoureux garçons qu'Antoinette de Bourbon avait donnés à son mari Claude de Lorraine.

A préparer à cette famille un sort digne de leurs ambitions les deux époux s'étaient, il faut le dire, employés avec la plus admirable constance. Elle, femme d'une haute intelligence, avait été, semble-t-il, la tête de cette association et, demeurée après la mort de son mari la conseillère écoutée de ses fils, fut, à la troisième génération, la première et savante éducatrice de sa petite-fille, Marie Stuart [2]. Lui, soldat courageux, s'était distingué pour la première fois, au service de la France à Marignan, à la tête des lansquenets des célèbres Bandes noires et y avait reçu vingt-deux blessures. Mais il avait surtout très vite compris et, par la suite, très honorablement joué le rôle naturel de sa maison que la fortune avait semblé établir sur les marches de l'Est comme la sentinelle avancée de la France. Après son père, René II de Lorraine, qui, en 1477, avait sauvé le royaume des menaces de Charles le Téméraire, et avant que son fils contribuât glorieusement à les reculer, il avait habilement et courageusement défendu nos frontières de l'Est et du Nord, protégeant, en 1522, la Picardie contre les Anglais, en 1524, la Bourgogne contre les Allemands, écrasant l'année suivante, à Lupstein, les bandes de paysans luthériens soulevés qui menaçaient la Champagne et s'attirant dès lors le nom d'ennemi des hérétiques et de défenseur de la foi, repoussant de nouveau les Impériaux de Picardie en 1536, s'emparant en 1542 du Luxembourg, sauf de Thionville, dont la conquête était réservée à son

1. Fleuranges, *Mémoires du jeune adventureux*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 63.
2. Mis de Pimodan, *La mère des Guises, Antoinette de Bourbon*, 1889, in-8°. — A. Filon, *Marie Stuart*, 1910, in-12.

fils, contribuant enfin vaillamment en 1544 à la défense de Saint-Dizier. D'avoir ainsi préservé si souvent le cœur de la France et sa capitale de l'invasion étrangère, il s'était acquis à Paris un renom dont son fils et son petit-fils devaient successivement profiter.

Avec cela, courtisan habile, il s'était si bien insinué dans les bonnes grâces de François Ier que les honneurs et les charges lui avaient été prodigués. Gouverneur de Bourgogne, grand-veneur de France, chevalier de l'ordre, il avait vu son comté de Guise érigé en duché en 1526 et, au sacre de Henry II, avait disputé avec succès le pas au duc de Montpensier, prince du sang. Avec les honneurs enfin avait crû sa fortune, et ses richesses déjà considérables s'étaient sans cesse augmentées par les dons royaux dont il n'avait négligé de s'assurer aucun, fût-ce le revenu des greniers à sel de la Ferté-Bernard, ou le produit du greffe du parlement de Toulouse. En sorte qu'en mourant, au mois de février 1550, il pouvait dire qu'il laissait assuré à tous points de vue l'avenir de ses descendants [1].

De ceux-là le plus justement illustre devait être François de Lorraine, duc de Guise. A cette date de 1550, à peine âgé de trente ans, il était déjà réputé comme l'un des meilleurs capitaines de l'armée et l'un des plus « honnestes et accomplis gentilshommes » de la cour. Et lorsque, ayant poursuivi l'œuvre de son père et l'œuvre historique de sa maison, il eut consacré sa réputation militaire par la défense de Metz, la prise de Calais et celle de Thionville, lorsque, ayant accepté le rôle de chef du parti catholique que la royauté elle-même hésitait à prendre, il eut accablé ses adversaires par deux grands coups, la prise de Rouen et la victoire de Dreux, il devint vraiment l'idole du pays. Comme l'a très bien remarqué Brantôme, « ces deux moyens, l'un des forces que M. de Guyse avoit à sa disposition, l'autre du prétexte et deffence de la religion catholique estoient très grands pour se faire grand et pour attirer toute la France à son party [2] ».

Et d'abord, il fut le héros de toute cette noblesse et de tous ces

1. D'Auvigny, *Histoire des hommes illustres*, t. XI ; — R. de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, 1849, in-8°, t. I ; — H. Forneron, *Les ducs de Guise et leur époque*, 1877, in-8°, t. I, p. 1-90.

2. Brantôme, *Œuvres*, t. IV, p. 228.

gens de guerre que si souvent il avait menés à la victoire et à qui il apparaissait comme la vivante incarnation de toutes les qualités du soldat.

Qualités physiques en premier lieu. « Grand, de haute et belle taille [1] », la tournure élégante et fière, « d'une fort belle apparence et assurée façon [2] », sans rien toutefois d'apprêté ni de théâtral, la tête un peu penchée en avant d'ordinaire accentuant, au contraire, l'air grave et méditatif qui lui était habituel, que des yeux bleu d'acier et un regard un peu triste, sans être dur, contribuaient à lui donner, et que soulignait son geste familier de « donner de ses doigts sur la main [3] »; tous les traits d'une rare finesse, le nez surtout, étroit, mince et d'un dessin admirable, une courte barbe fauve en carré encadrant le visage pâle, tel il nous apparaît dans ses portraits, dans celui surtout de l'école de Clouet conservé au Louvre, et dans les descriptions que nous en ont laissées ceux qui l'approchèrent. Et si vous voulez voir vivre et s'animer ces portraits, reportez-vous à ce jour mémorable du 5 juin 1561 où, mandé par la Reine pour assurer l'ordre menacé à Paris, il traverse la capitale aux applaudissements d'un peuple qui, sur son passage, « s'affouloit avecques une si grande presse qu'il demeura près d'une grande heure » pour faire le chemin de l'hôtel de Guise au Louvre. « Ce jour-là, il estoit monté sur son genet noir, qu'on appeloit le Moret, cheval fort propre pour cela, car il estoit fort superbe et mesmes sur un pavé, avecques une grande housse de velours noir en broderie d'argent ; luy vestu d'un pourpoinct et chausses de satin cramoisy (car de tout temps il aimoit le rouge et l'incarnat, mesmes advant qu'il fust marié, je dirois bien la dame qui lui donna ceste couleur), un saye de velours noir bien bandé de mesmes, comme on portoit de ce temps-là, et sa cappe de velours de mesmes et bandée de mesmes, son bonnet de velours noir avecques une plume rouge fort bien mise (car il aimoit les plumes), et surtout une fort belle et bonne espée au costé, avec sa dague : car ce matin il s'en fit porter de son cabinet trois, et de trois en choisit la meilleure; car je le vis et ouy dire que, pour l'honneur et le service de Dieu, il se battroit ce jour-là fort bien [4]. » Et il n'était

1. Brantôme, *Œuvres*, t. IV, p. 246.
2. *Ibid.*, p. 233.
3. *Ibid.*, p. 231.
4. Brantôme, t. IV, p. 232-233.

pas jusqu'à cette magnificence d'armes et de vêtements tout à fait d'accord avec les goûts somptueux et dispendieux du prince [1] qui ne flattât ceux de ses admirateurs et de ses partisans.

Que n'avons-nous un portrait aussi coloré et aussi saisissant du héros en face d'autres ennemis que des Français ! C'est sur les champs de batailles, aux sièges et aux assauts, aux surprises des villes que nous aimerions le voir ainsi pris sur le vif, car c'est là qu'il avait conquis la faveur enthousiaste des gens de guerre, et, là, par autre chose, il est vrai, que par ses mérites extérieurs : avant tout, par une sûreté de coup d'œil et une décision qui le font rarement revenir sur une résolution prise et lui inspirent des ordres et des commandements jamais hasardés, « estant si plein de jugement à sçavoir prendre son parti, écrit Monluc, qu'après son opinion il ne falloit pas penser en trouver une meilleure [2] » ; — par une activité toujours en éveil, qui prévoit tout, s'occupe de tout : car on le voit « passant des nuits entières aux tranchées » avec son pourpoint de satin blanc, pour mieux signaler sa présence à ses hommes [3] ; « se faisant porter son dîner aux remparts, de peur de mettre trop de temps à aller et venir de son logis [4] » ; « morion en teste et la targe d'acier au bras [5] », « menant lui-mesme les capitaines et soldats loger ou placer dans les fossez, ou dans les tours, ou sur le haut des tranchées [6] » ; — par une passion de son métier, enfin, qui lui fait « prendre sans distinguer la faction de colonel, de maistre d'artillerie, de maistre de camp, de capitaine et de soldat [7] » : pendant le siège de Metz, il porte la hotte aux remparts, comme un simple goujat ; à Calais il s'avance dans les marais avec de l'eau jusqu'à la ceinture pour reconnaître une position [8] ; à Thionville, il se mêle aux arquebusiers pour sauter la brèche [9] ; à Rouen, il va explorer lui-même les abords de la porte

1. Un détail en fera foi. En l'année 1562, les dépenses du duc montent à 265.506 livres, alors que ses revenus atteignent 247.509 livres. — Cf. là-dessus les *Comptes de Guillaume de Champagne*, trésorier de Guise de 1562 et 1563, à la Bibl. Nat. fr. 22.433.

2. Monluc, *Commentaires*, éd. de Ruble, t. II, p. 260.

3. Martin du Bellay, *Mémoires*, éd. Michaud, p. 516.

4. Salignac, *Le siége de Metz en 1553*, éd. Michaud, p. 521.

5. Rabutin, *Commentaires*, éd. Michaud, p. 594.

6. Brantôme, *Œuvres*, t. IV, p. 237.

7. Brantôme, t. IV, p. 237.

8. Rabutin, *Commentaires*, éd. Michaud, p. 581.

9. Monluc, *Commentaires*, t. II, p. 260.

Saint-Hilaire avec un casque de pionnier, et une rondelle de siège [1]. Et il accomplit tout cela avec une belle bravoure tranquille, s'en revenant « au petit pas » sous le feu des arquebusades, « sans qu'on connust jamais en lui nul brin d'appréhension, ny d'estonnement [2] »; souvent blessé pourtant : à Boulogne, d'un « coup de lance au-dessus de l'œil droit, déclinant vers le nez et passant oultre entre la nuque et l'oreille », ce qui lui vaut son nom de Balafré [3]; au siège de Luxembourg, d'une balle qui lui brise le dessus du cou de pied, près de la cheville [4]; atteint à Renty « d'un coup de lance au travers de la cuisse, lardant sa dite cuisse avec le cheval [5] ».

Quel dévouement inspire à ses soldats un chef qui « n'espargne ainsi ni sa vie, ni sa peau [6] », on se l'imagine aisément. « En fait, il n'y avoit homme dans l'armée qui ne se fust volontiers mis à tout hasard par son commandement, tant il sçavoit gagner le cueur [7]. » Ses soldats, d'ailleurs, il ne se les attache pas seulement par son intrépidité, mais aussi autrement, s'inquiétant de leurs besoins, visitant continuellement leurs cantonnements, « faisant bonne chère jusqu'aux plus petits », sans morgue et sans fierté, « familier et courtois à tous [8] », se mettant à la portée de chacun, « parlant à chacun son langage », et d'une éloquence chaude et forte, « ny contrainte ny fardée, mais naifve et militaire », lorsqu'il s'agit de haranguer son monde [9]. Avec cela, impitoyable sur la discipline et assez vif et « haut à la main » sur ce point pour ne pas hésiter à « porter l'espée à la gorge » de ce capitaine de reitres qui au front des troupes ose le menacer de son pistolet [10], ou à arrêter d'un coup de dague sur la salade ce gentilhomme trop ardent un jour de bataille [11]; mais clément, sa colère passée, et se faisant souvent de chauds partisans de ceux-là même à l'égard dés-

1. Brantôme, *Œuvres*, t. IV, p. 237.
2. Brantôme, t. IV, p. 238.
3. Ambroise Paré, *Voyage de Boulogne*.
4. Martin du Bellay, *Mémoires*, éd. Michaud p. 516; Brantôme, t. IV, p. 263.
5. *Ibid.*
6. Brantôme, t. IV, p. 239.
7. Monluc, t. II, p. 260.
8. *Ibid.*
9. Brantôme, t. IV, p. 232, 249.
10. *Ibid.*, p. 220-221.
11. *Ibid.*, p. 269.

quels s'est exercée sa sévérité, « car il ne se plaisoit nullement d'offenser personne, ou si sans penser il l'offensoit, il le contentoit après, en sachant très bien la manière... et de satisfaire les plus clairvoyans et les plus subtils et pointilleux esprits en matières chevaleresques [1] ».

Mais, je l'ai déjà dit, si ses qualités physiques, morales et intellectuelles s'accordaient ainsi merveilleusement pour faire de Guise le plus grand homme de guerre de son époque, et le dieu de tous ceux qui portaient les armes, un mérite d'un genre différent lui valait au même instant les suffrages passionnés de la majorité du pays. Ce mérite était de représenter les convictions religieuses de cette majorité au moment où celles-ci paraissaient enfin menacées par la Réforme.

Alors que certain parti ferait encore aujourd'hui presque un crime à l'historien de douter de la sincérité des croyances de Coligny, il est ordinairement de mise de suspecter celles de Guise, son rival. Pour ma part, je crois au contraire que ces deux hommes, dans la foule des ambitieux et des sceptiques qui les entouraient, ont été des convaincus et qu'en l'un et l'autre se sont incarnés parfaitement non seulement l'esprit de la religion qu'ils ont défendue, mais toutes les idées et les sentiments dont procédait la Réforme ou qui s'opposaient à elle.

Contre le loyalisme catholique du duc de Guise on a surtout fait état, je le sais, des fameuses conférences de Saverne, où lui et son frère se seraient, dit-on, déclarés prêts à accepter l'introduction en France de la Confession d'Augsbourg, et ceux qui ne leur ont pas reproché la chose comme une trahison et une feinte indigne, l'ont donnée comme un exemple de leur scepticisme. Je n'ai pas à trancher la question en ce qui concerne le cardinal de Lorraine, « âme fort barbouillée [2] », je le reconnais, et dont le rôle en cette affaire prête au soupçon. Mais, en ce qui touche le duc, son attitude n'apparaît nullement équivoque et il semble ne s'être prêté, en allant à Saverne, qu'à une manœuvre de bonne guerre : séparer la cause des luthériens d'Allemagne de celle des calvinistes français. Dans ses discussions personnelles avec le duc de Würtemberg, c'est sur les variations des églises protestantes qu'il insiste avec

1. Brantôme, t. IV, p. 268, 269.
2. *Ibid*, p. 229.

une sorte de divination tout à fait remarquable, mais nulle part on n'aperçoit qu'il ait consenti la moindre concession sur des matières dogmatiques en lesquelles il avouait d'ailleurs son incompétence [1]. Au surplus, mille témoignages contemporains déposent en faveur de ses vrais sentiments, et sa mort même, que je veux raconter, en est assurément le plus éclatant. « Si on avoit joué des mains basses à Orléans », dit Brantôme, et « si ce bon et zélé catholique que fut M. de Guise avoit vécu, nous n'eussions veu les troubles et guerres qui se sont veus [2]. » Et, en effet, si la force mise au service d'un homme de valeur exceptionnelle avait pu réduire le protestantisme qui ne devait être rejeté que par le pays lui-même dont, comme on l'a démontré, l'âme et le génie répugnaient essentiellement à l'esprit et aux doctrines réformées, c'est bien au duc de Guise qu'aurait dû revenir l'honneur d'être le sauveur du catholicisme.

## II

En un pays cependant et à une époque en particulier où les grandes causes se sont presque toujours, aux yeux de la multitude, incarnées en un homme, on comprend que le duc de Guise ait apparu à ses adversaires comme le plus redoutable danger pour leurs croyances et leurs idées, et l'on comprend aussi comment de bonne heure le frapper parut être à beaucoup le moyen le plus assuré de frapper à la tête la cause qu'il représentait. De fait, entre 1560 et 1562, on ne compte pas moins de quatre tentatives d'assassinat sur la personne du duc de Guise.

Les deux premières nous ont été racontées par son biographe le plus illustre.

Il me souvient qu'à la conjuration d'Amboise, écrit Brantôme, il estoit escheu, par sort ou autrement, que le capitaine Mazères tuerait M. de Guise. Ce capitaine là avoit esté autresfois en Piedmont fort renommé et déterminé soldat, et si bizarre pourtant, qu'on le tenoit pour avoir de l'humeur. Il avoit fort veu et avoit esté avec M. d'Aramon en Levant, et outre il parloit fort bon espagnol ; aussi en estoit-il de la

1. *Correspondance de François de Lorraine, duc de Guise, avec Christophe, duc de Würtemberg juillet 1561-mai 1562 Bulletin du protestantisme français.* 1875).
2. Brantôme, t. IV, p. 228.

frontière et si en avoit la façon. Sur ceste malle détermination il fut pris comme les autres et saisy d'une fort longue espée. Il confessa tout ; et comme M. de Guise luy eut dict qu'il s'estonnoit fort de luy qui avoit veu son monde, sceu et pratiqué comme il falloit tuer un homme, de quoy il s'estoit ainsi accommodé d'une si longue espée, qui en telles factions et presses n'est si propre qu'une courte, qu'on tire et démène plus aisément sans point d'embarras comme d'une grande, avec laquelle on ne se peut tourner et virer comme l'on veut, et que l'on saisit plus tost qu'une courte, le capitaine Mazères luy respondit : « Monsieur, je sçavois fort « bien ce que vous m'en dites, et l'avois fort en moy considéré plus de « quatre foys ; mais pour en parler au vray, quand je considérais vostre « valleur et vostre brave vaillance et furieuse présence je perdois aussi- « tost le courage de vous attaquer de près ; et, pour ce, je me résolus « d'avoir affaire avec vous de loin. Que si, au lieu de ceste espée, j'eusse « peu apporter une picque, je l'eusse faict, tant l'image de vostre per- « sonne se montroit à moi terrible et formidable et me faisoit de peur. » Ce capitaine avoit quelque raison en son dire, ainsi que l'on peut bien discourir là-dessus [1].

C'est à cette même fascination qu'exerçait le prince sur tous ceux qui l'approchaient qu'un peu plus tard il dut une seconde fois la vie.

En ceste mesme conjuration d'Amboise, continue Brantôme, fut pris le seigneur de Castelnau de Bigorre ; il fut exécuté comme les autres. Quelques trois ans après vint à la cour, à la suitte de M. le prince de Condé, un sien neveu qu'on nommoit le capitaine Bonnegarde, que j'ay cogneu, gentil soldat et brave. Il se vantoit en quelques endroits qu'il vengeroit la mort de son oncle Castelnau et qu'il tueroit M. de Guise. Il le sceut, et, sans autrement s'en effrayer, il se le fit monstrer pour le cognoistre ; et l'ayant bien veu et contemplé, il ne dit autre chose sinon : « Il ne me tuera jamais ». Au bout de quelques jours il luy fait faire le guect quand il s'en iroit au parc de Saint-Germain luy seul avecq'un autre se promener. Son espion luy vint dire un jour comme il estoit luy seul entré dans le parc avecq'un autre capitaine avecques luy. Soudain M. de Guise va après et prend avec luy le jeune La Brosse, très brave et vaillant gentilhomme, fils du bonhomme M. de la Brosse, vray chevalier d'honneur et sans reproche. Tous deux s'en vont ainsi sans autre compagnie, non pas d'un seul page, ny lacquais, après leurs hommes. Ils les trouvèrent qu'ils avoient faict leur tour d'allée, qui s'en

1. Brantôme, t. IV, p. 263-264.

tournoient. M. de Guise ne fit que dire : « Voicy nos gens, ne bougez « que je ne bouge ! » Et va droit à eux d'un visage assuré et qui monstroit qu'il vouloit tuer. Ce fut Bonnegarde et son compaignon qui firent place et donnèrent passage à M. de Guise ; et se mirent à costé en ostant leurs bonnets, le saluant fort révérencieusement. M. de Guise, après avoir un peu arresté, passe outre, et puis tourne son petit pas après les autres, sans autrement s'esmouvoir ne dire autre chose que : « Nous en avons prou faict, La Brosse ; mon homme ne me tuera pas ; « il est plus respectueux, bon et courtois qu'on ne m'avoit rapporté, « mais je vous jure, s'il ne m'eust salué, je l'eusse tué tout roide cepen- « dant qu'eussiez tué le vostre. Pour ce coup il faut être un peu sage ; « ils n'emportent rien du nostre et ne nous tueront jamais [1] ! »

Jamais était trop dire. Mais, en réalité, deux fois encore le duc devait échapper à ces misérables complots, et les deux fois sous les murs de Rouen.

Montaigne, qui est bien l'auteur en lequel on peut avoir sur ce point le plus de confiance, puisqu'il tient ses renseignements d'un témoin oculaire, nous a laissé le récit bien connu de la première de ces tentatives.

M. Jacques Amyot, grand aumosnier de France, écrit-il, me récita un jour cette histoire à l'honneur d'un prince des nostres (et nostre estoit-il bien à très bonnes enseignes, encore que son origine fust estrangère), que durant nos premiers troubles, au siège de Rouen, ce prince ayant esté adverty par la Royne, mère du Roy, d'une entreprise qu'on faisoit sur sa vie, et instruit particulièrement par ses lettres de celui qui la devoit conduire à chef, qui estoit un gentilhomme angevin ou manceau, fréquentant lors pour cest effect la maison de ce prince, il ne communiqua à personne cest advertissement, mais se promenant le lendemain au mont Sainte-Catherine, d'où se faisoit notre batterie à Rouen (car c'estoit au temps où nous la tenions assiégée) ayant, à ses costez ledict seigneur grand aumosnier et un autre évesque, il apereeut ce gentilhomme qui luy avoit esté remarqué et le fit appeler. Comme il fut en sa présence, il luy dit ainsi, le voyant desjà pallir et frémir des alarmes de sa conscience : « Monsieur de tel lieu, vous vous doutez bien « de ce que je vous veux, et vostre visage le montre. Vous n'avez rien « à me cacher, car je suis instruit de vostre affaire si avant que vous ne « feriez qu'empirer vostre marché d'essayer à le couvrir. Vous sçavez « bien telle chose et telle (qui estoyent les tenans et aboutissans des plus

1. Brantôme, p. 264-265.

« secrètes pièces de ceste menée) ; ne faillez sur vostre vie à me confesser « la vérité de tout ce dessein. » Quand ce pauvre homme se trouva pris et convaincu (car le tout avoit esté découvert à la Royne par l'un des complices), il n'eut qu'à joindre les mains et requérir la grâce et miséricorde de ce prince, aux pieds duquel il voulut se jetter. Mais il l'en garda, suyvant ainsi son propos : « Venez-çà ! Vous ai-je autresfois faict « desplaisir ? Ay-je offensé quelqu'un des vostres par haine particulière ? « Il n'y a pas trois semaines que je vous congnois. Quelle raison vous « a peu esmouvoir à entreprendre ma mort ? » Le gentilhomme respondit à cela d'une voix tremblante que ce n'estoit aucune occasion particulière qu'il en eust, mais l'intérest général de la cause de son parti, et qu'aucuns lui avoient persuadé que ce seroit une exécution pleine de piété d'extirper en quelque manière que ce fust un si puissant ennemi de leur religion. « Or, suyvit ce prince, je vous veux monstrer combien la « religion que je tiens est plus douce que celle de quoy vous faites « profession. La vostre vous a conseillé de me tuer sans m'ouïr, n'ayant « receu de moy aucune offense, et la mienne me commande que je vous « pardonne, tout convaincu que vous estes de m'avoir voulu homicider « sans raison. Allez-vous en, retirez-vous que je ne vous voye plus icy, « et si vous estes sage, prenez doresnavant en vos entreprinses des « conseillers plus gens de bien que ceux-là ! [1] »

Il m'a été malheureusement impossible, malgré les plus minutieuses recherches, de déterminer quel était ce gentilhomme angevin ou manceau, et je n'ai pu découvrir non plus les détails que j'aurais souhaités sur l'autre complot formé, devant Rouen encore, contre la vie de Guise. Dans une oraison funèbre du duc prononcée à Paris peu après sa mort, il est question d' « un sieur de Gammache, lequel naguère a été exécuté à Rouen, après avoir constamment confessé et déposé qu'il avoit esté aussi suborné par M. de Chastillon, pour meurtrir le duc de Guise et que, à ces fins, il estoit venu le trouver au camp de Rouen » [2]. Quel était ce Gammache ? On ne peut évidemment l'identifier avec le gentilhomme angevin ou manceau, soit à cause de son nom de seigneurie, soit aussi à cause du supplice dont il paya, lui, son acte odieux. Et il m'a même été impossible de déterminer à quelle famille il devait être rattaché. Petits problèmes historiques, soit dit en passant, qu'il faut toujours poser dans l'espérance qu'un chercheur heureux les résoudra quelque jour.

1. Montaigne, *Essais*, éd. Strowski, 1906, in-4°, t. I, p. 158-159.
2. Bibl. Nat., fr. 17.305, fol. 12.

## III

Le moment était proche cependant où tant de criminels efforts devaient aboutir. Maître de Rouen, vainqueur à Dreux, le duc avait aussitôt gagné Orléans pour y achever la défaite des réformés et consommer la ruine de leur parti. C'est là qu'il allait trouver la mort, cette mort dont je voudrais tenter, après tant d'autres, de retracer les émouvantes péripéties.

L'armée royale était arrivée devant Orléans le 5 février. Elle avait campé à Olivet, en face de la ville, sur la rive gauche de la Loire. L'attaque avait commencé dès le lendemain et, ce jour-là, le faubourg du Portereau avait été enlevé. Trois jours après, le 9, le fort des Tourelles, qui protégeait le pont, était emporté par surprise, « nos gens se trouvaient advancés sur la moitié de ce pont » [1] et la capitulation de la ville, qui avait paru tout d'abord impossible et « contre toute espérance », ne semblait plus être qu'une question de jours [2].

Le duc, avec son ordinaire et claire vision des choses, s'en rendait compte. Ses ennemis déclarèrent plus tard que, dès ce moment, il se répandait en rodomontades ridicules, « jusques à dire que, puisque le soleil entroit dans Orléans, il y pourroit bien entrer, lui » [3], ou en menaces odieuses, mandant à la Reine « qu'il la prioit de ne trouver mauvais s'il tuoit tout dans Orléans jusques aux chiens et aux chats, et s'il faisoit destruire la ville jusques à y semer du sel » [4]. Mais tout cela s'accordait bien peu avec la nature du prince « nullement bavard, ny vantard » [5], et avec sa rare générosité.

Un fait est certain d'ailleurs : quelque orgueilleuse confiance de victoire finale que pussent donner au duc ses premiers succès, il ne paraît nullement s'être opposé aux négociations que la Reine-mère avait tout de suite nouées avec les assiégés. Le 13 février, étaient

1. BRANTÔME, t. IV, p. 251.
2. B. DE LACOMBE, *Les débuts des guerres de religion (Orléans, 1559-1564). Catherine de Médicis entre Guise et Condé*, 1899, in-8°, p. 291 et suiv.
3. PIERRE DE L'ESTOILE, *Journal*, éd. Brunet, t. XII, p. 363.
4. *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 398.
5. BRANTÔME, t. IV, p. 251.

arrivés au camp catholique Henry Clutin, seigneur d'Oisel, et Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, chargés d'aller arrêter à Orléans les termes d'un accord de concert avec le connétable de Montmorency, prisonnier des protestants depuis la bataille de Dreux, de la même manière que François de Boucart et Antoine Raguier, seigneur d'Esternay allaient en conférer avec le prince de Condé captif à Onzain, et il semble bien que le duc se soit prêté très volontiers à ces négociations.

Acceptant le concours de cette diplomatie *in extremis*, il n'en poussait pas moins activement les opérations du siège et « cependant que la paix se traitoit, restoit attentif à la guerre » [1]. Tous les matins, il quittait son quartier général, établi au hameau des Vaslins [2], et la demeure du Châtelet [3] qu'il y occupait, avec la duchesse de Guise [4] et son fils aîné le prince de Joinville [5], venus depuis peu le rejoindre, ce dernier appelé par son père « pour en recevoir les premières instructions militaires » [6]. Il se rendait au camp pour visiter les tranchées, faire mettre en batterie l'artillerie, et n'en revenait que le soir.

Le jeudi 18 février, il s'était attardé plus que de coutume. Espérant avoir des deux envoyés de la Reine une réponse ferme au sujet des négociations entamées, il leur avait donné rendez-vous au camp, peut-être pour pouvoir, au cas d'un échec des pourparlers, commander pour la nuit même un assaut définitif. Voyant qu'ils tardaient, il résolut de regagner les Vaslins par la route de Saint-Mesmin. C'était celle qu'il suivait d'ordinaire. Mais, comme le pont de Saint-Mesmin sur le Loiret avait été détruit récemment par les protestants et qu'il était remplacé par un petit bac pouvant porter seulement deux ou trois chevaux et quatre personnes [7], le duc donna ordre, comme d'habitude, à son état-major de le rejoindre

1. *Lettre de l'évesque de Riez au Roy, contenant les actions et propos de M. de Guise depuis sa blessure jusqu'à son trépas* (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. V, p. 175).

2. Les Vaslins, Loiret, arrondissement et canton d'Orléans, commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

3. Ce château a été rebâti sur le même emplacement.

4. Anne d'Este fille d'Hercule de Ferrare et de Renée de France.

5. Henry de Lorraine, 3e duc de Guise.

6. *Lettre de l'évesque de Riez...*, p. 197.

7. Lettre de Julio Alvarotto, ambassadeur de Ferrare de Paris (Bartolomeo Fontana, *Renata di Francia, duchessa di Ferrara*, Rome, 1898, p. 78).

aux Vaslins, en faisant le tour et en allant passer le Loiret au pont d'Olivet. « Ce bon et brave prince, dit expressément Brantôme, pour espargner douze cents francs à son Roy, cela fut cause de sa mort ; car il me souvient que le bon homme M. de Serre, qui estoit lors financier en ceste armée et grand commissaire des vivres..... lui remonstrant souvent qu'il devoit faire rabiller le pont de Saint-Mesmin, qui seroit un grand soulagement pour luy en allant et venant du Portereau à son logiz, et pour toute sa noblesse qui l'y accompagnoit, au lieu de la grand'peyne, fatigue et grand tour que nous faisions d'aller passer au camp d'Olivet, et que ce ne seroit qu'à l'appétit de quatre à cinq cens escus, M. de Guise luy dit : « Espargnons l'argent de nostre roy, il en a assez affaire « ailleurs ; tout lui est bien de besoing, car un chacun le mange et « le pille de tous costez. Nous nous passerons bien de ce pont ; et « moy, mais que j'aye mon petit bateau, c'est assez.... » De sorte que, si ce pont fust esté faict à l'appétit de peu, nous eussions toujours accompagné nostre général par le pontjusques à son logis, et ne fussions allez faire le tour et passer à la desbandade à Olivet [1].... »

Il était à peu près 5 heures et demie du soir, et le soleil venait de se coucher, lorsque le duc prit le chemin de Saint-Mesmin, accompagné seulement de Gaucher de Foissy, seigneur de Crenay, son maître d'hôtel, de Tristan de Rostaing, chambellan de la Reine, récemment envoyé par elle au camp, et d'un jeune gentilhomme de la vénerie, François Racine, seigneur de Villegomblain, venu avec Rostaing. Un trompette les précédait pour prévenir le batelier de l'arrivée du duc.

Dès avant Saint-Mesmin, M. de Crenay prit les devants pour « aller trouver Madame de Guise, l'oster de la peine où elle pouvoit estre, à cause du tardif retour de monsieur son mary [2] », et « l'avertir qu'elle pouvoit faire mettre la table pour le souper [3] ».

Vers six heures, le trompette « sonna au retour de M. de Guise [4] », et la petite troupe, ayant passé l'eau, s'engagea tout de

1. Brantôme, t. IV, p. 257-258.

2. *Lettre de l'évesque de Riez...*, p. 176.

3. *Occurrences in France*, 26 février 1563 (*Calendar of State Papers, foreign series, of the reign of Elizabeth*, 1563, p. 162).

4. *L'interrogatoire et déposition faicte à ung nommé Jean de Poltrot, seigneur de Méré sur la mort de feu M. le duc de Guise* (Ed. Fournier, *Archives historiques et littéraires*, t. VIII, p. 18).

suite dans le chemin montant, coupant le coteau qui conduit aux Vaslins.

Il faut avoir visité les lieux dont je parle et qui n'ont pour ainsi dire pas changé, — on peut s'en assurer par les relations contemporaines et par la si curieuse et si exacte gravure qui nous en a été conservée [1], — il faut avoir suivi pas à pas ce chemin où allait tomber victime d'un infâme guet-apens l'honneur de la France pour bien se figurer le drame qui se joua dans cette soirée du 18 février 1563.

La nuit est presque venue, mais, malgré l'ombre qu'augmentent les hauts taillis dont la route est bordée, vous pouvez apercevoir encore Guise et ses compagnons gravissant, « au petit pas », la route montueuse. Le duc est à cheval. Il a « laissé son harnois pour se rafraischir, mesmement son corps de cuirasse qu'il a porté tout le jour » [2] ; il a « un pourpoint doublé de buffle, un collet doublé de même et un manteau à la reître » ; au chapeau, une plume [3]. A sa droite, est Rostaing, monté sur une mule. Devant eux, le jeune Villegomblain « marche à cheval » [4]. Le duc et Rostaing s'entretiennent de la possibilité d'une paix prochaine [5]. La route semble déserte, et pourtant, lorsque M. de Crenay est passé quelques instants avant, un homme paraissant attendre et se promenant de long en large aux abords du pont ruiné, tenant son cheval en bride, lui a demandé si le duc revenait ce soir-là et quand il passerait. Mais cet homme a disparu dès qu' « il a ouï la trompette annonçant l'approche de M. de Guise » [6].

Cependant les trois cavaliers sont arrivés à la croisée du chemin qu'ils suivent et de celui du Châtelet. L'endroit est planté de hauts noyers [7] ; un gros rocher marque le carrefour [8] et tout près s'élèvent

1. Dans le recueil de Tortorel et Périssin.
2. *Relation de la blessure et de la mort du duc de Guise* (*Archives curieuses de l'histoire de France*, t. V, p. 167).
3. Lettre de J. Alvarotto (*Ibid.*, p. 79).
4. *Relation de la blessure*... (*Loc. cit.*, p. 167).
5. *Lettre de l'évesque de Riez*... (*Loc. cit.*, p. 177).
6. Bibl. Nat., fr. 22.429, fol. 170.
7. *Lettre de l'évesque de Riez*..., p. 176.
8. Ce rocher appelé la pierre du duc existe encore. Ce renseignement m'est communiqué avec bien d'autres, par M. l'abbé Prévost, curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, à qui je ne saurais trop exprimer ma reconnaissance pour l'intérêt qu'il a porté à cette étude.

« les murailles d'une maison ruinée » [1]. A ce moment, passe un homme armé qui salue le duc ; celui-ci se retourne pour lui rendre son salut [2].

Subitement un coup de feu retentit et éclaire le sous-bois d'une brève mais assez vive lueur [3]. Et aussitôt l'on aperçoit à six ou sept pas [4], tournant bride déjà pour s'enfuir, celui qui vient de tirer sur M. de Guise. Car il n'y a aucun doute : à peine le coup parti, le prince s'est écrié : « Je suis mort ! » [5] et, en même temps, il s'est « courbé, baissant la teste jusques sur le col de son cheval »; puis « se dressant et voulant mettre la main à l'espée, il a trouvé la force de son bras perdue » [6]. Rostaing, comprenant tout, s'est déjà précipité sur le meurtrier l'épée levée. Mais l'autre, non déconcerté, fonce sur Rostaing l'épée haute aussi, et, si « celui-ci n'avait pas reculé d'un bon pas et ne s'était rejeté de côté, il lui aurait fendu la tète [7] ». Monté sur sa mule, Rostaing doit renoncer à la poursuite. M. de Villegomblain arrive bien à la rescousse, mais l'assassin a pris de l'avance. Il fuit en criant : « Prenez le paillard ! Prenez le paillard ! », « comme pour faire croire qu'il était lui-même à la poursuite du meurtrier [8] » ; déjà il s'est engagé dans les vignes proches, on aperçoit une fois encore le reflet de son épée qu'il brandit [9], on perd ses traces. A peine, dans le tumulte et l'obscurité grandissante, a-t-on pu distinguer son cheval d'Espagne bai-brun, avec un harnachement blanc, son manteau sombre, « couleur de tan », et qu'il « était coiffé d'un morion, avec par dessus un chapeau [10] ».

Cependant, avant de se lancer sur les traces de l'assassin, M. de Villegomblain a aidé au duc à descendre de cheval, et Rostaing,

1. *Oraison funèbre du duc de Guise* (B. N., fr. 17.305, fol. 10).

2. *Occurrences in France*, 26 février 1563 (*Calendar of State Papers, foreign series of the reign of Elizabeth*, 1563, p. 162).

3. Lettre d'Alvarotto (*Loc. cit.*, p. 78).

4. *Ibid.*

5. *Occurrences in France*, 26 février 1563 (*Calendar of state papers, foreign series, of the reign of Elizabeth*, 1563, p. 162).

6. *Lettre de l'évesque de Riez...*, p. 177.

7. *Occurrences in France*, 26 février 1563 (*Calendar of state papers, foreign series, of the reign of Elizabeth*, 1563, p. 162).

8. Lettre de Charlot, receveur de la ville d'Angers à MM. le maire et échevins, Blois, 19 février 1563 (C. Port, *Inventaire analytique des archives de la mairie d'Angers*, 1861, in-8°, p. 383).

9. *Occurrences in France*, 26 février 1563, p. 162. (*Ibid.*)

10. *Ibid.*

revenu près de lui, le trouve assis et le dos appuyé contre le gros rocher du carrefour. « Il y a longtemps, murmure-t-il, qu'on me devoit celle-là ; mais je crois que ce ne sera rien [1]. » Pourtant, sa blessure le fait cruellement souffrir : « il lui semble que l'espaule lui est emportée de ce coup ». Et, en effet, l'on peut se rendre compte tout de suite qu'à la hauteur de l'épaule droite la charge de l'arme à feu a traversé de part en part le corps et les épais vêtements du prince. Mais son sang-froid, son courage et son « grand cœur » ne l'abandonnent en rien [2]. « Un gentilhomme passait par là, vêtu d'un manteau fourré. Le duc l'appelle, le prie de lui donner son manteau », car le froid le gagne et, en même temps, il a la présence d'esprit de lui « ordonner de courir en hâte vers Paris, jusqu'à ce qu'il ait rejoint la route de poste ; il devra prendre la poste et aller annoncer la nouvelle à son frère le cardinal de Guise, en le rassurant sur une issue fatale qui ne paraît pas à craindre [3] ».

L'on se trouve heureusement tout près du Châtelet, à un quart de lieue à peine. Ses deux compagnons aident Guise à se hisser sur sa monture et, avec les infinies précautions que l'on peut imaginer, le soutiennent le long de la route. On arrive enfin. La première personne qui vient à la rencontre du duc est Pierre-Paul Tosinghi, gentilhomme de la chambre, qui l'aide à descendre de cheval [4].

A ce moment, voici Mme de Guise qui se précipite saisie d'un mortel pressentiment. Brantôme, qui fut témoin oculaire de cette entrevue déchirante, nous en a laissé le récit émouvant en sa simplicité. « Je me souviens, dit-il, que, quand feu son mary, M. de Guise, eut son coup dont il mourut, elle estoit pour lors au camp, qui estoit venue là pour le voir quelques jours avant. Ainsi qu'il entra en son logis, blessé, elle vint à l'endevant de lui jusqu'à la porte de son logis, toute esperdue et éplorée, et l'ayant salué, s'escria soudain : « Est-il possible que le malheureux qui a « fait le coup et celui qui l'a fait faire (se doutant de Monsieur « l'Amiral) en demeurent impunis ! Dieu ! si tu es juste, comme « tu le dois estre, venge ceci, autrement !... » Et n'achevant le

1. Brantome, t. IV, p. 256.

2. *Ibid.*

3. Lettre du 26 février 1563, de Thomas Smith, ambassadeur en France, à la reine Elisabeth (*Calendar*, p. 156-157).

4. Lettre d'Alvarotto (*loc. cit.*, p. 78).

mot, Monsieur son mary la reprit, et luy dit : « Ma mie, n'offensez « point Dieu en vos paroles ! Si c'est luy qui m'a envoyé ceci pour « mes fautes, sa volonté soit faite et louanges luy en soient données. « S'il vient d'ailleurs, puisque les vengeances luy sont réservées, il « fera bien ceste-cy sans vous [1]. » Puis, aussitôt après l'avoir embrassée et « baisé son fils, M. le prince de Joinville [2] », le duc se fait transporter dans sa chambre. Son chirurgien, maître Pierre Aubert, et ses médecins, Louis de Mandreville et Simon Bellengier, peuvent alors lui enlever ses vêtements et apprécier la gravité de la blessure.

Nous avons sur cette blessure le premier « avis » des hommes de l'art. Ils constatèrent que le coup de feu avait « frappé M. de Guise derrière l'épaule droite, sous l'os de la palette », était ressorti « à la jointure du bras, près de la mamelle droite » ; que, toutefois, « ledit coup ne touchoit point aux os, ny n'entroit point dedans le coffre [3] ». Des termes de ce diagnostic nous pouvons aujourd'hui conclure que le duc était atteint d'une plaie pénétrante et perforante de la poitrine, partant du dessous de l'omoplate et aboutissant près du sein droit, mais qu'aucun gros vaisseau du poumon n'avait été touché, car, dans ce cas, la mort serait survenue rapidement. Et, en fait, sur le moment même, deux choses seulement paraissent avoir préoccupé les médecins : l'entrée de la plaie était beaucoup plus large que la sortie, ce qui était anormal dans les plaies d'arquebusades et pouvait faire supposer que plusieurs projectiles avaient été tirés et que tous n'étaient pas sortis ; — en second lieu ces projectiles n'étaient-ils pas empoisonnés ? « Car, à la vérité, écrit à ce sujet, M. de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, quasi tous ceux qui ont esté blessez d'arquebuses et de pistolets, depuis que les reistres sont venus en France, sont morts et mesme de blessure de petite importance [4]. » Toutefois, le duc ne paraissant pas trop souffrir, on se contenta, ce soir-là, semble-t-il, de le panser sommairement. Lorsque MM. de Laubespine et d'Oisel, — qui l'avaient suivi de bien près, puisqu'en passant l'eau à leur tour à Saint-Mesmin, ils avaient entendu le coup de feu, — arrivèrent au Châtelet, ils le

1. Brantome, t. VI, p. 142.
2. *Lettre de l'évesque de Riez*..., p. 177.
3. Lettre de J. Alvarotto, p. 78-79.
4. Lettre de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, du 20 février, de Vendôme (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 133).

trouvèrent prêt à se mettre au lit, et il eut encore le courage de s'entretenir quelques instants avec eux, « leur disant qu'on l'avoit assez maltraicté pour une fois, mais qu'il ne se trouveroit pas qu'il eust jamais fait de telles dépesches, car il aimeroit beaucoup mieux mourir qu'en faire de pareilles, et n'eust jamais pensé qu'il y eust tant de cruauté en France... Puis ils lui rendirent compte sommairement, pour ne l'ennuyer, de leur négociation, dont il se resjouit, voyant les affaires si bien acheminez à la paix [1] ». Dans la soirée, de même, et « peu après, les capitaines de l'armée le vinrent visiter, portans au cœur et au visage une incroyable tristesse ; ausquels il dit qu'ils véoient en quelle façon estoient traictez les gens de bien et les bons serviteurs de Sa Majesté ; que l'on frappoit ainsi par derrière, quand on n'osoit frapper par devant ; qu'il les prioit de parachever les dépesches qu'il avoit commencées, et de pourvoir aux affaires de la guerre, sans que, pour sa blessure, le service du Roy fust retardé, et que ses secrétaires obéiroient à leurs commandements, en attendant des nouvelles de la Royne [2] ».

Momentanément rassuré, l'entourage du duc se préoccupa tout de suite alors d'informer la cour, à Blois, de l'attentat, et des moyens d'en retrouver l'auteur. Nul ne se doutait de ce qu'il pouvait être devenu. La nuit rendait toute recherche impossible. Le matin venu, seulement, on envoya battre la campagne environnante par plusieurs détachements de soldats. Jean Le Seurre, secrétaire du duc, prit en particulier quatre hommes de sa garde, et, leur promettant cent écus à chacun, se mit à leur tête pour commencer les recherches, avec le signalement, aussi précis qu'on put le lui fournir, du meurtrier [3]. Mais, partis le vendredi matin, de bonne heure, lui et sa troupe n'avaient le vendredi soir rien trouvé encore, si ce n'est le maréchal ferrant chez lequel un individu, qui paraissait bien être le meurtrier, avait récemment fait ferrer son cheval pour un écu [4]. La nuit interrompit la poursuite qui se continua le samedi matin. Elle semblait devoir rester toujours infructueuse. Étant cependant à cinq ou six lieues du camp environ, entre Olivet et Jargeau [5], et passant près d'un

1. *Lettre de l'évesque de Riez...* (*Ibid.* p. 179).
2. *Ibid.*, p. 179-180.
3. Lettre de J. Alvarotto (B. Fontana, *Renata di Francia...*, p. 79-80).
4. *Ibid.*
5. *Lettre de l'évesque de Riez...* (*Ibid.*, p. 178).

bois, les soldats aperçurent, presque cachée dans ce bois, la maison d'un paysan. L'un d'eux eut l'idée d'aller y demander à boire. Ils y entrent tous et y trouvent un homme en train de manger. Cet homme est de taille moyenne, mais fortement découplé et bien pris ; il n'a pas de barbe, a le front haut, les yeux petits, le nez mal formé, le visage large, les traits gros [1], le teint basané, le poil noir [2]. A l'entrée des soldats, il a un moment de trouble qu'il ne peut réprimer, puis, se ressaisissant, leur offre à boire. Ils lui demandent ce qu'il fait là. Il leur répond qu'il s'est arrêté un peu dans cette maison pour se refaire, et qu'il a le projet de se rendre dans une Trappe pour y faire son salut. Ces dires paraissant étranges aux soldats ; ils interrogent le propriétaire de la maison sur son hôte, lui demandent s'il a un cheval, de quel poil, avec quel harnois, et les réponses de cet homme s'accordant tout à fait avec les quelques détails que l'on a sur la monture et l'équipement du meurtrier, les quatre soldats s'emparent de sa personne et l'emmènent aux Vaslins où ils arrivent à la nuit seulement [3].

Certains récits rapportent qu'aussitôt arrêté, le prisonnier avoua son nom et son crime et qu'il offrit de l'argent à ceux qui l'avaient fait captif [4]. Il n'eût pu dans tous les cas leur donner ce qui venait d'être promis par la cour : « 3.000 écus à quiconque rendra mort ou vif le traître, 1.000 écus à qui le nommera [5] ». Mais ces aveux et ces offres semblent des détails controuvés.

Un fait certain, c'est qu'aussitôt qu'il fut arrivé aux Vaslins, il n'y eut plus aucun doute sur sa personnalité. Jean Le Seurre ne devait plus être avec les soldats lors de la capture, sans quoi il l'eût facilement reconnu. Beaucoup, et Brantôme entres autres, l'identifièrent, en effet, tout de suite avec un certain Poltrot de Méré, familier depuis peu de temps de la maison du duc, qui, le jeudi matin, l'avait accompagné des Vaslins au Portereau, était revenu par Olivet dans l'après-midi, et que M. de Crenay put reconnaître pour celui qui, le jeudi soir, à six heures, s'était informé de l'heure du retour du duc au Châtelet. Mais était-il l'assassin ?

1. Lettre de J. Alvarotto (B. Fontana, *Renata di Francia*, p. 81).
2. *Histoire ecclésiastique*, éd. Baum et Cunitz, 1882, t. II, p. 400.
3. Lettre d'Alvarotto (*Ibid.*, p. 80).
4. *Relation de la blessure et de la mort du duc de Guise* (*Archives curieuses de l'histoire de France*, t. V, p. 168).
5. *Occurrences in France*, 26 février 1563 (*Ibid.*).

Aussitôt arrivé, Poltrot avait demandé à être conduit au duc de Guise. Celui-ci refusa de le recevoir et la duchesse ordonna à Michel de Vialart, naguère maître des requêtes et lieutenant civil de la prévôté de Paris, puis passé au service de la maison de Guise, à M. de Losses, chevalier de l'ordre, à un des secrétaires du duc, — probablement, Jean Le Seurre, — et à cinq ou six autres de ses serviteurs de l'interroger. Mais, de neuf heures du soir jusqu'à minuit où se prolongea cet interrogatoire, il fut impossible d'obtenir de Poltrot aucun aveu [1].

« Les preuves estoient que le lacquais de M. de Rostaing disoit que celui qui blessa M. de Guise avoit les mesmes saye et manteau et le mesme cheval enharnaché de cuir blanc qu'avoit ledit Merey ; la description et stature de la personne respondoit du tout à celle dudit Merey ; il avoit conduit M. de Guise allant ledit jour au Portereau… et le soir estoit retourné l'attendre au passage de la rivière où il s'estoit curieusement enquis à plusieurs qui passoient l'eau si M. de Guise revenoit…, mesmement à la trompette qui marchoit devant M. de Guise. L'on faisoit estat aussi de ce qu'il avoit promis retourner soupper avec les gens de M. Christophe du Breil, seigneur de la Mauvoisinière [2], qui lui avoit vendu son cheval d'Espagne, et toutefois n'y estoit point retourné, combien qu'il eust faict provision d'avoyne et baillé argent pour pourvoir au soupper. L'on tiroit argument enfin de ce que, ledit jour, il avoit fait ferrer son cheval sans besoin, du lieu aussi où il fut pris, du temps qu'il y estoit arrivé et du long repos qu'il y avoit fait. On lui conseilloit d'avouer et de dire qui lui avoit fait faire la chose [3]. » Tout fut inutile : Poltrot déclara qu'il ne parlerait qu'à la Reine.

Celle-ci était partie de Blois dans la matinée du 29 février, était allée « dîner » à Saint-Laurent-des-Eaux à mi-chemin de Blois et d'Orléans, et dut arriver dans la soirée du même jour au château de Caubray, tout près des Vaslins, où elle avait fait préparer ses logements [4].

1. Relation de l'interrogatoire de Poltrot de Méré (Bibl. Nat., fr. 22.429, fol. 170 et suiv.).

2. Que l'on a faussement identifié jusqu'ici avec Michel de Castelnau, seigneur de la Mauvissière.

3. Relation de l'interrogatoire de Poltrot de Méré (Bibl. Nat., fr. 22.429, fol. 170 et suiv.).

4. Lettre de Catherine de Médicis à M. de Damville, 19 février 1563 (*Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 513).

Son premier soin fut de rendre visite au blessé. « Celui-ci se resjouyt grandement de sa présence et de l'honneur qu'elle luy faisoit,... et luy ayant rendu compte de ses actions et entreprinses et communiqué tous ses desseins, il sembla estre de beaucoup allégé et plus content que de coutume [1]. »

En réalité, l'état du malade était loin alors d'être satisfaisant. Il venait d'être fort affaibli par une perte de sang dont parle un texte et dont la cause nous est peut-être révélée par un autre. On craignait de plus en plus que la balle ou les balles tirées par l'assassin n'eussent été empoisonnées. Dans le but de prévenir les effets du poison, on avait proposé au duc de « charmer la plaie ». « M. de Saint-Just d'Allègre, raconte Brantôme, estant fort expert en telles cures de plaies, par des linges et des eaux et des parolles prononcées et méditées, fut présenté à ce brave seigneur pour le panser et guérir ; car il en avoit fait l'expérience grande à d'autres. Mais jamais il ne le voulut recevoir ny admettre, d'autant, dit-il, que c'estoient tous enchantemens deffendus de Dieu et qu'il ne vouloit autre cure ny remède sinon celuy qui provenoit de sa divine bonté, et que c'en seroit ce qu'à elle luy plairoit, aymant mieux mourir que de s'adonner à tels enchantemens prohibez de Dieu [2]. » Mais, si le duc refusa les secours de la sorcellerie, il crut pouvoir accepter ceux des chirurgiens par lesquels il fit « tailler la chair tout autour de la plaie pour parer à l'introduction du poison dans le sang », et c'est ce qui amena, sans doute, l'hémorragie dont j'ai parlé plus haut, opération d'ailleurs, qui dut être atrocement douloureuse, car « après avoir dilaté la plaie, les chirurgiens l'avaient cautérisée avec un ferment d'argent tout ardent, — de l'acétate d'argent, vraisemblablement, — cuydans par ce moyen oster la poison qu'ils pensoient être aux boulets et à la poudre » [3].

Cependant, dès le lendemain matin, la Reine se résolut à interroger Poltrot. On avait entre temps acquis la certitude que le meurtre avait dû être prémédité depuis longtemps, car, dans le courrier du duc arrivé le jour même de l'attentat, trois messages, que l'on n'avait décachetés qu'à son retour, l'avertissaient de se garder : un

1. *Lettre de l'évesque de Riez... Archives curieuses*, t. V, p. 180.

2. Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 256-257.

3. *Relation de la blessure et de la mort du duc de Guise. Archives curieuses*, t. V, p. 170.

de M. de Monluc, un autre du maréchal Saint-André et un troisième de Girault de Mauléon, seigneur de Gourdan, gouverneur de Calais [1].

Au surplus, tous les doutes allaient bientôt être levés sur l'identité de l'assassin. Aussitôt, en effet, qu'il eut été introduit devant la Reine et son Conseil, composé de MM. le cardinal de Bourbon, le duc d'Étampes, le prince de Mantoue, le comte de Gruyères, et les seigneurs de Martigues, de Sansac, de Cypières, de Losses et de Laubespine, l'inculpé s'agenouilla devant la Reine et commença aussitôt sa confession pleine et entière, répondant sans réticences à toutes les questions qui lui étaient posées, et mit le comble à la stupeur de l'assistance en déclarant que c'était l'amiral de Coligny, M. de Soubise, M. de la Rochefoucault et bien d'autres qui l'avaient poussé à son crime [2].

C'est à travers cet interrogatoire et quelques autres documents trop rares que l'on peut seulement entrevoir la figure sinistre de cet assassin, dont la vie trouble, les antécédents incertains et équivoques s'opposent en un contraste violent à la haute et lumineuse image de sa victime.

Son nom même et ses origines sont restés jusqu'à ce jour enveloppés d'une obscurité que je n'ai pu entièrement dissiper. Il se nommait lui-même Jean Poltrot, seigneur de Méré en Angoumois, et se déclarait natif de la châtellenie d'Aubeterre. Mais, d'une part, ce nom de Poltrot, fort singulier, a toute l'allure d'un surnom, et il ne permet, en fait, de le rattacher à aucune famille de la région. On sait pourtant à peu près sûrement qu'il était l'allié de Jean du Barry, seigneur de la Renaudie, le chef de la conjuration d'Amboise, et d'un autre des conjurés [3]. Il est question aussi dans un document de « deux de ses plus proches parentes, demeurant en Poitou, lesquelles, dès qu'elles eurent entendu le bruit qui couroit de la mort de feu M. de Guise, sans qu'on sceust encore qui l'avoit tué, dirent incontinent d'elles-mêmes qu'elles craignaient que ce fut ledit

1. Lettre d'Alvarotto (*Renata di Francia*, p. 81).

2. *L'interrogatoire et déposition faicte à un nommé Jehan de Poltrot, soy disant seigneur de Merey, sur la mort de feu M. le duc de Guise*, 1563 (Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. VIII, p. 5 et suiv.).

3. *Seconde déclaration de l'amiral de Coligny au sujet de Poltrot*, du 5 mai 1563 *Mémoires de Condé*, 1743, t. IV, p. 348).

Poltrot, veu la résolution qu'elles sçavoient qu'il avoit de longtemps prise de ce faire » [1]. La parenté de Poltrot avec Ravaillac n'est, en revanche, rien moins que prouvée.

Où est, d'autre part, la seigneurie dont Poltrot prenait le titre ? Question aussi mal résolue que la précédente, quoiqu'elle ait été plus discutée. Il est démontré que le Méré de Poltrot n'est pas, comme on l'a cru longtemps, le Méré, situé dans la paroisse de Bouex, qui ne porte ce nom que depuis le commencement du XVIIe siècle [2]. De même prétendre, en invoquant la problématique parenté de Poltrot de Méré et de Ravaillac, que le moulin à blé dit de Méré, sur la Touvre, aux environs d'Angoulême, près des terres ayant appartenu à Ravaillac, serait le Méré de Poltrot, est une supposition tout à fait hypothétique. Au contraire, bien des vraisemblances concordent qui peuvent permettre de fixer dans la daroisse de Nabinaud, près Aubeterre, la « seigneurie » de Poltrot : la tradition d'abord qui a baptisé du nom de « château de Poltrot » les ruines d'un château situées dans cette paroisse [3] ; le nom de Poltrot porté encore par un moulin sis sur la Dronne, dans la même paroisse, à une centaine de mètres du château, nom qu'il portait déjà en 1769 [4] ; le fait enfin qu'il existait sûrement, en 1744, dans les environs d'Aubeterre, un domaine dit de Méré, dont était seigneur un certain Caillaud [5]. On ne peut préciser aujourd'hui l'emplacement exact de ce domaine dont le nom a disparu du cadastre lui-même. Rien n'empêche de croire toutefois qu'il était voisin de ce château et de ce moulin de Poltrot dont le nom est parvenu jusqu'à nous ; qu'après que Poltrot se fut rendu si tristement célèbre, son ancien domaine fut vraisemblablement appelé le Méré de Poltrot et, qu'à ce vocable, le Méré de Poltrot, le nom de Poltrot seul a fini par survivre. Je ne donne ces hypothèses onomastiques que pour ce qu'elles valent, n'ayant point la prétention de résoudre un

1. *Ibid.*, p. 347-348.

2. Mondon, *Notes historiques sur la baronnie de Marthon en Angoumois*, Angoulême, 1895, p. 129 et suiv.

3. F. Marvaud, *Répertoire archéologique du département de la Charente* (*Bulletin de la Société historique de la Charente*, 3e série, t. IV, 1862, p. 258).

4. Aveu et dénombrement des domaines de Joseph-Henry d'Esparbès de Lussan marquis d'Aubeterre, 14 août 1769, deuxième rôle v° (*Archives nationales*, Q1 111).

5. Ce renseignement m'a été fourni par M. le docteur Gaillardon, d'Aubeterre, que je suis heureux de remercier ici de l'intérêt qu'il a si aimablement voulu prendre à mes recherches.

problème que les savants érudits locaux, qui m'ont fourni tous les éléments de cette petite discussion, n'ont pu trancher et qu'une heureuse découverte peut seule permettre d'élucider un jour. Du moins, peut-on croire jusqu'à nouvel ordre que c'est bien de la paroisse de Nabinaud et des environs d'Aubeterre que Poltrot était originaire.

On sait approximativement son âge, car il déclara lui-même, en 1563, être âgé de vingt-six ans ou environ; et les textes sont à peu près d'accord sur son aspect physique que j'ai déjà décrit d'après eux et qui répond assez bien au portrait supposé que l'on a conservé de lui, au détail près d'une très courte barbiche que lui a attribuée l'artiste. Si ce portrait — un crayon —, qui appartient aujourd'hui à M. Jean Masson, d'Amiens, est authentique, ce doit être celui qui était conservé dans le « cabinet » de Marie-Françoise d'Orléans-Longueville, princesse de Condé, morte en 1601, dont Pierre de Lestoile possédait une copie qu'il montrait avec orgueil aux visiteurs de son cabinet, et qu'« une gouttière lui gasta ». Dans ce portrait, Poltrot porte bien, dans tous les cas, au front, comme le dit Lestoile, « la résolution d'un homme déterminé à faire quelque dangereux coup »[1].

Jusqu'à son crime, cet homme avait mené la vie la plus aventureuse. Il avait été « nourri et élevé page en la maison de François Bouchard, seigneur d'Aubeterre », et, dès son jeune âge « estant allé en Espagne, en avoit tellement appris le langage, qu'avec la taille et la couleur dont il estoit, on l'eût pris pour un Espagnol naturel »[2]. Avait-il fait ce voyage en compagnie de M. d'Aubeterre, comme le prétend un historien, sans dire d'ailleurs où il a pris ce renseignement[3] ? Je ne sais. En revanche, Poltrot lui-même déclara « avoir été bon soldat aux camps de Picardie et à Saint-Quentin », y avoir servi sous « M. d'Aumale, qui avoit grande connaissance de lui » et un de ses anciens chefs, Jean de Pas, seigneur de Feuquières, gouverneur de Roye, confirma l'avoir connu en effet « homme d'exécution et d'entreprinse » pendant la campagne de 1557, et l'avoir souvent employé alors, « à raison de sa connais-

1. P. de l'Estoile, *Journal*, éd. Brunet, t. IX, p. 49, 129-130; t. X, p. 199.

2. *Histoire ecclésiastique*..., éd. Baum et Cunitz, t. II, p. 400.

3. *Seconde déclaration de Coligny au sujet de Poltrot de Méré*. *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 343.

sance de la langue espagnole et de ses façons à descouvrir l'intention des ennemis, en se meslant parmi les Espagnols, dont il acquit le surnom d'Espagnolet »[1]. Fut-il fait prisonnier à Saint-Quentin, la chose est plus douteuse, et il n'est pas possible de dire non plus, à cause du texte assez amphibologique de Brantôme, s'il avait émigré, en 1559, à Genève, avec François Bouchard, vicomte d'Aubeterre lorsque celui-ci « y vivoit de son mestier de faiseur de boutons » et y préparait la conjuration d'Amboise[2].

Quoi qu'il en soit, les deux hommes étaient certainement à Paris à la fin de 1561, au moment du colloque de Poissy. A cette époque, Poltrot fréquentait au « presche de la Cerisaye », et il ne sortit de la ville avec son protecteur qu'au début des troubles, au commencement de 1562. A partir de ce moment, sa vie nous est mieux connue, soit par ses interrogatoires, soit par les *Mémoires de M. de Soubise* qui, il faut le reconnaître, concordent assez bien là-dessus.

Ayant quitté Paris avec M. d'Aubeterre, vers le mois de mars 1562, Poltrot se rendit en sa compagnie à Soubise, où il se trouva au moment de Pâques, « pour faire la cène ». Jean de Parthenay-Larchevesque, seigneur de Soubise, beau-frère de M. d'Aubeterre, était alors à Orléans. La première guerre civile était sur le point d'éclater. « Pour ce qu'il estoit fort brave soldat », M^me de Soubise confia à Poltrot la charge « de mener ses grands chevaux et son équipage de guerre » à son mari, et, parti avec les troupes de Saintonge qu'amenait aux chefs protestants Saint-Martin-de-la-Couldre, Poltrot s'acquitta parfaitement de cette première mission[3]. Si bien que M. de Soubise, ayant reçu ordre de se rendre à Lyon dont les protestants venaient de s'emparer, il admit Poltrot au nombre des « quarante chevaux » qu'il emmena seulement avec lui et qui firent, conduits par lui, ce hasardeux et merveilleux voyage d'Orléans à Lyon, en plein pays catholique, à travers la Bourgogne et les montagnes du Forez, « ne passant en une paroisse que le tocsin ne sonnât sur eux, et que le peuple ne mît des charrettes au travers

1. *Histoire ecclésiastique, loc. cit.* — *Première déclaration de Coligny au sujet de Poltrot de Méré* (*Mémoires de Condé*, t. IV, p. 287).

2. Brantôme, t. IV, p. 251.

3. *Mémoires de la vie de Jehan Larchevesque, seigneur de Soubise*, publiés dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français*, 1874, p. 499.

des rues pour les empescher de passer », « contraints, dès lors, de faire repaistre leurs chevaux dehors, les tenans par la bride, pour n'entrer aux villages », et « pour se reculer des grands chemins, passant la nuit par les montagnes, où ordinairement ils oyoient les torrents bien bas au dessous de leurs pieds, car ils alloient nuit et jour et passoient par des précipices que leurs guides leur disoient le lendemain que, s'il eust esté jour, ils n'y eussent osé aller à pied ». Il est même raconté que, dans cette équipée, Poltrot se distingua particulièrement. Car à Digoin, comme le bailli d'Autun voulait arrêter Soubise et que ses cavaliers allaient grand trot pour éviter la rencontre, « un cheval s'estant defferé tout à plat, Poltrot demanda incontinent la charge de demeurer là pour le faire referrer, et là-dessus arriva le bailli d'Autun, lequel se doubtant qu'il fust de ceste troupe, l'enquist fort pour essayer de tirer de luy ce qu'il pourroit. Mais Merey luy dit qu'il s'estoit trouvé là par hasard et qu'il avoit eu bien de la peine à se deffaire d'eux, ce qu'il avoit fait au passage de l'eau à grande difficulté, dont il estoit fort aise, pour ce que c'estoient des diables d'hommes. Avec tous ces langages, il luy vouloit bien faire entendre que c'estoient de braves hommes à ce qu'il songeast premier que de les attaquer et enfin l'estourdit tant de parolles qu'il ne sceut jamais rien apprendre de luy ». Et tout le long du voyage, d'ailleurs, « quand il y avoit quelque commission rugueuse à faire, il la couroit faire, estant homme qui n'avoit nulle appréhension » [1]. Le 19 juillet 1562, il entrait pourtant sain et sauf à Lyon avec ses compagnons.

Dès ce moment, Poltrot, avec une réputation de hardi et décidé compagnon, s'était fait aussi un renom d'énergumène. Nourrissant contre le duc de Guise une haine qu'il prétendait dater de « l'entreprise d'Amboise », il ne cessait de se répandre en menaces de mort contre lui. Plus tard, il déclara que telles idées lui avaient été suggérées pour la première fois à Orléans par MM. de Feuquières et Brion, qui l'avaient dès ce moment abouché avec l'amiral de Coligny, lequel n'avait répondu ni oui, ni non, et il ajouta qu'à deux reprises il avait entretenu M. de Soubise de ses projets [2]. A vrai dire, dès son arrivée à Lyon, il ne les cacha pas. « Faisant estat d'aller ordi-

1. *Ibid.*, p. 496-500, *passim.*

2. *L'interrogatoire et déposition faicte à un nommé Jean Poltrot* (*Variétés historiques et littéraires*..., t. VIII, p. 7-8).

nairement donner l'alarme dans le camp de M. de Nemours », qui assiégeait la ville défendue par M. de Soubise, « et se meslant au milieu des ennemis, il leur crioit tousjours : « Voylà le bras qui « tuera M. de Guise », dont ils rioient pour ce qu'en parlementant ils rioient et folastroient ordinairement avec luy comme avec un fol. Mesmes durant un parlement que le sieur de Soubise faisoit avec M. de Nemours, dans un parc près de Lyon, comme il estoit parmi les troupes du sieur de Nemours où tout le monde le congnoissoit, il vit passer un cerf et leur dit : « Voulez-vous que je vous montre comment je ferai à M. de Guise ? » Et en disant cela, luy tira une arquebuzade [1]. » Un autre jour comme la conversation était tombée devant lui sur la mort du roi de Navarre, tué devant Rouen, on l'entendit s'écrier, en agitant le bras droit : « Cela ne mettra pas fin à la guerre, mais il faut avoir le chien au grand collier ! » Interrogé de qui il entendait parler : « C'est du grand Guisard, répondit-il ; voilà le bras qui fera le coup ! [2] ».

Une mission, que lui confia son maître, changea pour un temps le cours de ses idées. Très peu après son arrivée à Lyon, « M. de Soubise voulant advertir la dame de Soubise, sa femme, de son arrivée en bonne santé et désirant qu'elle l'y allast trouver, ne trouva personne plus propre, outre que les chemins estoient fort hasardeux, d'envoyer vers elle ledit Merey, auquel il demanda s'il vouldroit entreprendre ce voyage, dont il fut incontinent prest, ne demandant pas mieux que telles charges. Quand il fut venu vers la dame et qu'elle le voulut renvoyer, elle luy dit qu'elle vouloit escrire au sieur de Soubise son mary une lettre qu'elle ne vouloit toutesfois qu'il portast sans l'avoir veue pour voir s'il ne craindroit point de ce faire, luy remonstrant qu'il y alloit, si elle estoit trouvée, de la vie dudit Merey et d'elle. Or l'occasion de ceste lettre estoit qu'elle avoit eu advertissement qu'on la vouloit prendre elle et sa fille et les mener devant Lyon, menaçant le sieur de Soubise de les tuer toutes deux s'il ne rendoit la ville, ce qu'elle ne mandoit au sieur son mary comme chose certaine de peur de l'affliger, mais seulement le supplioit au nom de Dieu, si d'adventure cela advenoit, de n'estre esmeu de nulle affection naturelle mais de préférer la gloire de Dieu en son debvoir à la vie d'elle et de sa fille,... luy remonstrant

1. *Mémoires de Soubise* (*loc. cit.*, p. 500).
2. *Histoire ecclésiastique*..., t. II, p. 404.

qu'il retrouveroit bien d'autres femmes et d'autres enfants mais non ce qu'il perdroit, faisant ce à quoy on le vouloit inciter... Et toutefois ayant monstré la susdite lettre à Merey, il luy dit qu'il ne s'en donnast aucune peine et qu'il lui promettoit sur sa vie et sur son honneur de la porter, ou qu'il mourroit en la peine. De faict, la porta audit sieur de Soubise, qui dit depuis à la dite dame, sa femme, que c'estoit un des plus grands plaisirs qu'il avoit jamais receu de la veoir en ceste résolution [1]. »

Cependant un second voyage devait avoir une moins heureuse issue et donner à Poltrot l'occasion d'assouvir une haine qui ne désarmait pas.

Quinze jours après la bataille de Dreux, M. de Soubise le renvoya à Orléans auprès de l'Amiral, en apparence « pour estre adverty de ses ordres », mais, en réalité, d'après Brantôme [2] et aussi d'après Poltrot lui-même, comme suite à la proposition qu'il avait déjà fait faire à Coligny par Chastellier-Portault du meurtre du duc de Guise et de Poltrot comme meurtrier. Ce dernier, dans une de ses déclarations, précise même que « ce fut, estant en sa garde-robe, que M. de Soubise lui donna charge » de renouveler la même offre à l'Amiral [3], et dans une autre, que ce fut Coligny lui-même qui demanda à Soubise de lui envoyer Méré [4].

Quoi qu'il en soit, le messager se mit en route en compagnie d'un certain Lambert et de sa femme, et c'est très probablement au cours de ce voyage qu'il se répandit avec Lambert en les mêmes menaces qui lui étaient ordinaires [5]. Et, aussitôt qu'il fut en présence de Coligny qu'il rejoignit à Villefranche-sur-Cher, la même question de la mort de Guise fut posée par Coligny à Poltrot, ou par celui-ci à celui-là, entretien qui se termina par cette phrase de Coligny : « Eh ! bien, Méré, tu y penseras [6] ! » Trois jours après, à Orléans, nouvelle entrevue de Poltrot et de l'Amiral en présence de Théodore de Bèze et de Jean de Lespine, ministres réformés, qui, d'après Poltrot, se joignent à Coligny pour le pousser au meurtre.

1. *Mémoires de Soubise* (*loc. cit.*, p. 501).
2. Brantôme, *Œuvres*, t. IV, p. 254.
3. Dernières déclarations de Poltrot (*Histoire ecclésiastique...*, t. II, p. 415).
4. *L'interrogatoire et déposition faicte à un nommé Poltrot* (*Variétés historiques et littéraires*, t. VIII, p. 10).
5. *Mémoires de Soubise* (*loc. cit.*, p. 500).
6. *Histoire ecclésiastique...*, t. II, p. 402.

alors que, suivant Coligny lui-même, ses services comme espion au camp de Guise sont seulement acceptés et payés d'avance vingt écus.

En tout cas, muni de cet argent, Méré part pour le camp de Guise à Messas. En passant à Meung-sur-Loire, il rencontre un des officiers du duc M. de Lestang, gentilhomme du Berry, qu'il connaît; il le prie de l'aider à entrer au service de M. de Guise. Celui-ci accepte et ils se mettent en route pour Messas, par le chemin de Meung à Beaugency. Sur ce chemin même, ils rencontrent le duc de Guise. Lestang lui présente Poltrot qui lui explique « que, cognoissant les abuz de la religion prétendue, il l'avoit quittée tout à plat, et pour ce l'estoit venu trouver pour la changer et vivre en la bonne, et servir Dieu et son Roy ». « M. de Guise, continue Brantôme, qui nous rapporte ce détail, M. de Guise, qui estoit tout bon, magnanime et généreux, le receut fort bien et aimablement, ainsi qu'estoit sa coustume, et dit qu'il estoit bienvenu et luy fit donner un logis, le commandant aux fourriers, et mangea dès lors souvent à sa table; si que je le vis une fois venir au my-disner, que M. de Guise lui demanda s'il avoit disné; il luy dit que non, et commanda luy faire place; ce qui fut fait [1] ».

L'espion sut gagner, on le voit, assez vite la confiance du duc. Pendant son séjour à Messas, il l'accompagna à Blois et c'est là, prétend-il, qu'on lui proposa 50.000 livres s'il voulait aller mettre le feu aux magasins à poudre d'Orléans [2]. Il refusa, mais profitant de sa situation, il recueillait force renseignements sur les projets de Guise et retournait bientôt secrètement à Orléans les communiquer à Coligny. Celui-ci avait déjà quitté la ville pour gagner la Normandie. Mais M. d'Andelot, son frère, fit aussitôt accompagner Poltrot vers l'Amiral par Celse de Choiseul, seigneur de Traves. D'après Poltrot, Coligny lui aurait alors reproché de n'avoir point encore accompli ce qu'il avait promis et l'aurait pressé d'en finir. Il lui remit dans tous les cas cent écus et le renvoya au camp de Messas, d'où l'espion, bientôt le meurtrier, suivit le duc de Guise devant Orléans [3].

1. Brantôme, t. IV, p. 234.
2. *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 403.
3. Interrogatoire de Poltrot, et première et seconde déclarations de l'Amiral, déjà citées.

Est-il vrai que l'ascendant qu'exerçait le duc sur tous les hommes de guerre qui l'approchaient, que la sympathie qu'il leur inspirait ait quelque temps retenu le bras de Poltrot ? Plusieurs témoignages sont d'accord là-dessus. Mais « ayant appris que M. de Guise avoit fait des dépesches pour envoyer en Champagne et autres lieux, pour raser toutes les maisons des gentilshommes qui avoient pris les armes pour la religion » [1], il n'hésita plus. Il était logé à Corney, à demi-lieue environ des Vaslins. Le 18 février, s'étant levé, et, sorti de sa maison, « se trouvant en un petit bois proche, il fit son oraison à Dieu et le pria que, si l'entreprise qu'il avoit faite estoit à son honneur et service, repos et contentement du public, qu'il lui pleust le favoriser et lui donner courage de l'exécuter, sinon qu'il lui pleust de l'exterminer. Son oraison faite, il se leva avec une telle allégresse qu'il luy sembloit que Dieu le conduisoit par la main à exécuter ladite entreprinse » ; « et de fait, après avoir disné en une métairie distante de demie lieue du logis de M. de Guise, il se résolut à l'accomplir ledit jour [2] ».

On sait le reste et comment Poltrot vint à bout de son dessein. Lors de son interrogatoire devant la Reine, il donna seulement ce détail qu'il avait tiré à l'épaule, pensant que le duc fut encore armé de son corps de cuirasse, mais qu'il avait cru manquer son coup, quelqu'un en passant l'ayant gêné (peut-être ce gentilhomme que le duc, on s'en souvient, s'était retourné pour saluer) [3] ; — cet autre, que le pistolet, dont il s'était servi, était chargé de trois balles, dont deux ramées, mais que ces balles n'étaient pas empoisonnées ; il avoua seulement à M. de Givry que l'une d'elles était « hachée », et que dans les hachures, il avait coulé du soufre ; à son avis le remède à appliquer était d'ailleurs aisé : il suffisait de placer sur la blessure des compresses de lait de femme et de racine de muguet [4] ; — et il fournit enfin quelques renseignements sur sa fuite après l'attentat : « pendant la première nuit, il feit environ dix lieues de pays pensant s'esloigner. Mais Dieu voulut qu'à l'obscurité de la nuit, il se destourna de son chemin et se vint rendre jusques au village d'Olivet, dedans le corps de la garde des Suisses, où il luy

1. *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 410.
2. *Ibid.*
3. Lettre d'Alvarotto, du 20 mars 1563 (*Renata di Francia*, p. 87).
4. *Occurrences in France*, 8 mars 1563 (*Calendar*... p. 193).

fut dict par l'un desdicts Suisses, ces mots : « Ho ! wer da ? » Entendant lesquels mots, il cogneut que c'estoit la garde des Suisses et se retira en arrière, picquant jusques au lendemain, huit à neuf heures du matin, et cognoissant que son cheval estoit las et travaillé, il se logea en une cense où il se reposa jusqu'au lendemain, qu'il y fut trouvé et amené prisonnier [1]. » Il ne dissimula pas d'ailleurs que son intention avait été de rester caché là ou ailleurs, attendant le moment où il pourrait rentrer dans Orléans.

L'interrogatoire de Poltrot achevé, la Reine avait donné l'ordre à Michel de Vialart de le mettre par écrit. Vialart retourna alors, peu après, vers le prisonnier avec MM. de Losses, du Mas, prévôt des maréchaux, et un autre prévôt, et tous quatre l'entreprirent de nouveau. Puis procès-verbal définitif fut dressé de ses réponses, qui, le lendemain, fut lu devant le Conseil et approuvé après quelques observations de M. de Laubespine, enfin écouté et signé par Méré lui-même [2]. Enfin, comme il y avait dès lors peu d'intérêt à garder le meurtrier au camp et plus de sûreté au contraire à l'envoyer à Paris, où il devait d'ailleurs être jugé par le Parlement, dans la nuit du 22 février, on lui fit prendre une voiture de poste à quatre chevaux, sous bonne escorte et, le 23, il arrivait dans la capitale, où il était enfermé immédiatement en la tour carrée de la Conciergerie.

Cependant les derniers détails donnés par l'assassin sur l'exécution de son crime inquiétaient fort les médecins qui, maintenant, étaient en nombre auprès du malade, maîtres Honoré Castellan et Vincenze, chirurgiens de la Reine, étant partis de Blois pour les Vaslins le 19 février. Sans doute, Poltrot avait affirmé n'avoir pas empoisonné les balles, et l'on avait essayé le remède indiqué par lui ; mais il n'avait produit qu'un illusoire soulagement ; d'autre part, les deux balles ramées, et « réunies ensemble, comme il l'avait dit, par du fil de métal », avaient pu causer des désordres plus graves qu'on n'avait pu le supposer d'abord, et cette particularité qu'on avait déjà notée, que la sortie de la plaie était plus étroite que l'entrée laissait craindre que les deux projectiles ne fussent demeurés dans cette plaie ou « entrés dedans le creux du corps ». Une fièvre assez forte, qui s'était emparée du malade dans la journée du

1. *L'interrogatoire de Poltrot* (*Variétés historiques et littéraires*, t. VIII, p. 20-21).
2. Bibl. nat., fr. 22.429, fol. 174.

dimanche 21, semblait confirmer ces appréhensions. Sa blessure ne faisait pas, il est vrai, trop souffrir le duc, mais il lui était survenu « un si grand sommeil qu'il ne pouvait faire que dormir », et des vomissements s'étaient déclarés.

Lorsqu'on reprend, aujourd'hui, les termes et le détail de ces « observations », si sommaires soient-elles, faites par les chirurgiéns, l'on peut se rendre compte déjà à peu près sûrement des complications qui se produisaient dans l'état du blessé. La fièvre, la prostration, les vomissements, sont les trois signes, les symptômes les plus assurés de la septicémie pleurale, et c'est bien, en effet, à pareille affection que semble avoir succombé la victime de Poltrot. Si, comme je l'ai dit, aucun gros vaisseau du poumon n'avait été atteint, la plèvre, en revanche, avait dû être perforée, et la suite des événements est là pour nous prouver le bien fondé de cette supposition [1].

« Ayant donc grand doute, écrit, le 23 février, M. de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, ayant donc grand doute qu'il y eût des balles qui fussent demeurées dans la blessure, les médecins et chirurgiens avisèrent qu'il était nécessaire de faire plus grande ouverture à la plaie, et le lundi 22, à minuit, qui fut le quatrième jour de la blessure, combien qu'il ne semblât jour convenable et que lors la lune nouvelle se faisait, ils délibérèrent d'y besogner. Et ainsi à la mi-nuit, ils se trouvèrent vers ledit seigneur et lui dirent qu'il convenait faire plus grande incision pour la sûreté de sa personne ; ce qu'il accorda aisément et leur dit qu'ils ne laissassent de besogner encore qu'il criât. Alors ils commencèrent à faire une grande ouverture de haut en bas et mirent les doigts par dedans et trouvèrent tout sain, sauf en un côté où commençait à se faire une caverne et un apostème. Lors ils firent encore une autre ouverture en travers, et ayant bien tout regardé trouvèrent qu'il n'était entré aucune chose dans le creux. Ils passèrent ensuite de l'une plaie à l'autre un linge net qu'ils ont laissé dedans comme un séton pour mieux nettoyer la plaie, et combien que ces incisions aient causé au duc une grande douleur, il commence à se mieux porter. Toute-

1. Tous les renseignements techniques relatifs à la blessure du duc de Guise et aux soins qui lui furent donnés m'ont été fournis par M. le docteur Vielliard, ancien interne des hôpitaux, que je suis très heureux de remercier cordialement ici de l'intérêt qu'il a voulu prendre à cette étude.

fois, n'est-il pas du tout sans fièvre, mais il n'y a point de frisson [1]. »

Nous avons, dans cette dépêche de Chantonnay, la confirmation presque certaine du diagnostic rétrospectif que j'émettais plus haut. A la suite de la perforation de la plèvre, était survenue, on l'entrevoit maintenant clairement, une infection secondaire de la plaie par suite vraisemblablement de l'introduction de corps étrangers, un abcès pleural localisé, un empyème s'était formé avec caverne purulente. C'est cette caverne que nettoyèrent les chirurgiens, c'est-à-dire probablement qu'ils sondèrent et drainèrent, achevant d'ailleurs peut-être par là l'infection commencée. Dans une dépêche de l'ambassadeur d'Angleterre, il est dit qu'ils retirèrent alors du corps du blessé les deux balles ramées qu'ils y cherchaient [2]. Mais cette affirmation assez vague ne peut prévaloir contre le texte très détaillé et très précis de la lettre de Chantonnay qui ne parle de rien de semblable.

Après cette opération, dans tous les cas, il fut visible que les forces du duc déclinaient rapidement. La Reine venait le voir deux fois par jour. Quand elle arriva le mardi, le blessé s'estimant lui-même « en grand doubte de la vie », jugea prudent de lui faire ses dernières recommandations.

Lancelot de Carle, évêque de Riez, qui assista Guise à ses derniers moments, nous a laissé de ce « propos » un compte rendu souvent cité. J'en ai découvert un autre qui, paraissant n'avoir point été destiné à la publicité, me semble rapporter plus véridiquement, parce que plus simplement, les paroles du mourant. Il dut être rédigé à Blois le vendredi qui suivit la mort du duc, c'est-à-dire trois jours après cette mort, sinon par un spectateur de ses derniers moments, au moins par quelqu'un qui tenait ses renseignements d'un témoin. Je ne veux pas dissimuler d'ailleurs une petite erreur qu'aurait commise l'auteur de ce « récit », qui place au mercredi matin et deux heures avant sa mort, l'entrevue de Catherine de Médicis et du duc, entrevue qui eut lieu le mardi, d'après l'évêque de Riez. Mais une confusion a pu s'établir ici entre cette entrevue et la dernière audience donnée par Guise, peu d'heures, en effet, avant

1. Lettre de M. de Chantonnay (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 150).
2. *Occurrences in France*, 26 février 1563 (*Calendar*... p. 164).

sa mort, à tous les gentilshommes de l'armée, et cela est insuffisant à faire rejeter un texte fort curieux par ailleurs.

M. de Guise, débute donc ce texte, trespassa le premier jour de caresme environ les 11 heures du matin et deux ou trois heures devant mourir, il fit en la présence de la Royne et d'une infinité de gentilshommes une longue remonstrance de l'occasion qui l'avoit esmeu à entreprendre le faict de ceste guerre, disant que son intention n'avoit jamais esté autre que d'entretenir du tout à son pouvoir ce royaume en paix et union et mesmement sous ce jeune Roy, mais que pour le deu de ses Estats et pour l'affection qu'il portoit au Roy et au bien de ce royaume, il ne pouvoit endurer que l'on fist tel tort à sa Majesté que de s'emparer de ses places et faire autres actes de rebellion et sédition comme il avoit amplement déclaré par plusieurs protestations, et qu'on sçait bien qu'il n'avoit pas entrepris ceste guerre de son propre mouvement, ains qu'estant l'année passée en Lorraine, où il s'estoit retiré en délibération d'y faire long séjour, il fut semons et sollicité du roy de Navarre lieutenant-général pour le Roy et représentant sa personne en ses royaumes et païs, de venir en France et d'assembler les forces qu'il assembla, et que depuis la Royne et ledict seigneur Roy luy ont commandé de point en point de faire ce qu'il a fait sans le commandement desquels il n'a voullu jamais rien entreprendre. Que, quant à luy, il protestoit qu'il n'avoit aucune passion contre les huguenots, ny aucune inimitié particulière contre Monsieur le prince de Condé, ny contre le sieur de Chastillon, qui luy fit faire ce qu'il faisoit, comme on avoit murmuré ; mais que c'estoit tant par le commandement du Roy et de la Royne que pour le zèle qu'il portoit au bien et repos de ce royaume, lequel il voyoit estre menacé d'une grande ruyne, s'il n'y eust esté promptement remédié et sy les remèdes qui y avoient esté appliquez n'eussent obvié à un plus grand mal, de quoy il se remettoit au jugement de tout homme de bon sens et bon serviteur du Roy, qu'il ne s'estoit soucyé de la religion de personne, parce que chascun est maistre de sa conscience, mais que quand il a veu que ceste religion nouvelle amenoit avec elle la sédition et rebellion, qu'il sembloit qu'elle désirast un changement d'estat et de loix, il n'avoit pu endurer que cela fust advenu. De quoy il ne blasmoit point Monsieur le prince de Condé, qu'il avoit toujours esté son amy, serviteur et bon parent, et que la Royne mesme sçavoit bien quel langage il luy avoit tenu dudict seigneur prince, lequel il avoit en aussi bonne estimation que prince du monde ; mais qu'on congnoissoit bien comme ledict seigneur prince estoit mené, et que les sieurs de Chastillon lui avoient dressé ceste partie pour le faire tuer ; que toutesfois il ne leur avoit jamais voullu mal, que lorsqu'ils ont tenté quelque chose contre le service du Roy, de quoy il appelloit Dieu à tesmoing, pour

l'amour duquel, puisqu'il commandoit qu'on pardonnast à ses ennemis, il leur pardonnoit la longue hayne qu'ils luy avoient portée et l'injure qu'ils luy avoient faite de l'avoir fait tuer, et non seullement leur pardonnoit, mais les aimoit et remercioit de ce que, par leur moyen, il estoit tiré des misères de ce monde qui ne sont que calamitez et peines, qu'il mouroit content et assuré d'estre sauvé non par ses œuvres, mais par la grâce et miséricorde de Dieu qui congnoissoit son cœur et son intention, lequel il luy supplioit de pardonner ses fautes innumérables.

Puis, il fit une remonstrance au Roy, bien qu'il n'y fust point, mais il parloit à luy comme s'il y eust esté, le suppliant de traicter doucement ses subjects, de vivre en la religion de ses ancestres, de recognoistre ses serviteurs et garder son peuple, comme doit faire un bon père ses enfants ou un bon pasteur ses brebis, de continuer les vertus qu'il a apprises en sa jeunesse et de faire toutes choses dignes d'un Roy, dignes de l'espérance qu'on avoit de luy et de la race des très chrestiens roys de France.

Et après, il parla à la Royne qui estoit là présente, la suppliant de continuer, comme elle avoit fait, de nourrir le Roy, son fils, en toutes vertus dignes du prince qui doit avoir un jour tant de peuple sous sa puissance et de donner à ce royaume le bien qui lui estoit nécessaire qui estoit la paix, sans laquelle il voyoit la dissolution et subversion de la France, et de mettre ordre de réformer les vices de tous estats qui estoient cause des troubles et calamitez que nous recevons... .

Et, pour la fin, recommanda sa femme et ses enfants au Roy et à la Royne, avec une bonne remonstrance de ses services, et supplia la Royne de pardonner à celuy qui l'avoit tué [1]...

Cette entrevue avec la Reine, qu'il sentait bien la dernière, et le long effort fait pour parler avaient cependant aggravé l'état du malade. « Sur le soir, l'ardeur de la fièvre augmenta avecques une sueur froide, non sans quelque débilitation de son entendement [2]. » Le cardinal de Guise, son frère, arrivé de Paris, le lundi soir, crut alors le moment venu de « l'adviser qu'il lui falloit penser à sa conscience, recevoir les saints sacremens et disposer de ses dernières affaires ». « Ha ! mon frère, répondit aussitôt le malade, je vous ay aimé grandement pour le passé, mais je vous aime encores plus que je ne feis oncques, veu le bon vouloir que vous me portez. Je congnois maintenant que vous m'aimez, car me faictes un vray tour de frère, dont grandement je vous suis tenu et de bon cœur vous en

1. *Derniers propos du duc de Guise* (B. N., fr. 22.429, fol. 188-189).
2. *Lettre de l'évesque de Riez* (*loc. cit.*, p. 184).

remercie. Vous ne pouviez m'annoncer chose qui me fust plus agréable que de m'inviter à prendre les remèdes ordonnez de l'Église, pour avoir vie et salut là-sus avecques Dieu [1]. » Et, après « avoir esté quelques instants en cogitation », il fit appeler l'évêque de Riez, « n'estans lors avecques luy que ledit cardinal, son frère et M. de Rostaing, et adressant sa parolle audict évesque il luy dit qu'il avoit délibéré de faire trois choses : premièrement de remémorer ses fautes passées, pour se réconcilier avecques son Dieu, les dire en confession particulière à son aumosnier, et déclarer par une confession publique devant tous ce qu'il pensoit devoir venir à nostre congnoissance ; secondement de se présenter au saint sacrement de l'Eucharistie, invoquer la faveur divine en son secours pour lui faire la grâce de le pouvoir dignement recevoir ; et finablement, après qu'il auroit deschargé son esprit du faix de sa conscience, pourvoir à ses affaires domestiques et faire son testament ». « Et sur ce propos, ajoute l'évêque de Riez, qui nous rapporte ces détails, il se mit à parler de Dieu, du sacrement du corps de Jésus-Christ et de la seureté de ses promesses, si sainctement qu'il ne laissoit aucun lieu à nous qui estions présens, de luy pouvoir dire autre chose pour son édification qu'il ne se la dist soy-mesme, de sorte que nous n'avions pas tant à faire à le conseiller qu'à lui conforter ses bonnes intentions [2]. »

Après s'être confessé à son aumônier, maître Nicole de Chantereine, le blessé « se remit à faire dévotes prières à Dieu et continua ainsi jusques environ la minuit ». A cette heure, on prépara un autel pour célébrer la messe devant lui, « qu'il ouït avec grande dévotion ». Puis le sacrifice achevé, « il fit tourner le prêtre devers luy », et, priant Madame de Guise et son fils d'approcher, il leur adressa ses suprêmes recommandations [3].

Lancelot de Carle, évêque de Riez, dont j'ai plusieurs fois prononcé le nom, nous a transmis le texte de ces recommandations ; mais j'avoue avoir assez peu de confiance dans ces amplifications déclamatoires qui apparaissent bien invraisemblables et d'une

1. *Le saint et pitoyable discours comme ce bon prince Françoys de Lorraine, duc de Guise se disposa à recevoir le Saint-Sacrement de l'autel...* (*Archives curieuses*, t. V, p. 201-202).

2. *Lettre de l'évesque de Riez* (*loc. cit.*, p. 184).

3. *Ibid.*, p. 185.

impersonnalité, pour ne pas dire d'une banalité comparable seulement à celle des derniers propos du duc à son frère le cardinal de Guise.

A vrai dire, la chose pourrait s'expliquer par ce fait que l'auteur, qui nous a rapporté ces entretiens confidentiels, n'y fut probablement pas admis. Ce qui tendrait à le prouver, c'est qu'au contraire le « discours » adressé par le duc à tous ceux qu'il donna ensuite l'ordre d'introduire sans distinction dans sa chambre, bien que gâté encore par des développements diffus, présente infiniment plus de vraisemblance et ne manque pas de grandeur. Revenant sur sa vie tout entière, le mourant fit alors une sorte de confession publique qui a toute l'apparence d'avoir été, elle, sincèrement reproduite. Il rappela le temps où, « lieutenant de Roy en grandes armées, dedans et dehors le royaume, il avoit le commandement sur les finances, dont il signoit les rooles et acquittoit les acquits, et protesta qu'il ne les avoit jamais employez que pour le service du Roy, sans en jamais rien employer au profit de luy ny des siens » ; dans ces fonctions, ajouta-t-il, « il avoit esté quelquefois contraint d'user d'aspres sévérités, comme en Lombardie de faire mourir des hommes pour peu d'occasion, pour avoir seulement pris un pain ou un morceau de lard, qui estoient rigueurs nécessaires pour la guerre, toutes fois désagréables à Dieu, dont il se sentoit un fort grand desplaisir, comme d'autres semblables offenses » ; s'il avait été d'avis, en revanche « qu'on prist les biens de l'église et qu'on vendist le temporel des bénéfices », pour subvenir aux frais de la guerre civile, ce n'avoit esté qu'à bonne intention pour la nécessité du temps et l'utilité publique » ; cette guerre, il l'avait vu commencer avec un incroyable regret, et « quant aux dernières armes que j'ay prises, déclara-t-il, j'invoque la bonté divine en tesmoignage que je n'y ay esté conduit par aucun intérest particulier, par ambition, ny par vengeance, mais seulement pour le zèle de l'honneur de Dieu, pour la vraye religion que j'ay tenue sans fléchir et le service de mon prince » ; il pria enfin les assistants de bien « croire que l'inconvénient advenu à ceux de Vassy estoit advenu contre sa volonté, car il n'y alla oncques avecques intention de leur faire aucune offense ; il y avoit été deffenseur, non agresseur, et quand l'ardeur de ceux qui estoient avecques luy, le voyans blessé, leur fist prendre les armes, il feit tout ce qu'il put

pour parer leurs coups et garder que le peuple ne receut aucun outrage [1] ». Ces dernières paroles sont significatives, et leur véracité nous est confirmée par Brantôme qui assista à cette scène. « A sa mort, écrit Brantôme, M. de Guise se confessa de ce massacre de Vassy, priant Dieu n'avoir rémission de son âme s'il y avoit pensé, ny s'il en fust jamais autheur, faisant la chose fort petite et légère ; mais pourtant, parce qu'il y avoit eu du sang répandu, il s'en confessoit à Dieu et luy en demandoit pardon ; car je l'ouys de mes propres oreilles et plusieurs qui estoient avecques moy. Et si ceux (dont fut M. l'évesque de Riez), qui ont escrit son harangue qu'il fit à l'heure de sa mort, ont taisé ce traict, ilz ont eu tort, pour monstrer là son innocence d'une chose que l'on crioit tant après luy [2]. »

Sa harangue, comme dit Brantôme, étant achevée, le duc se prépara à la communion, mêlant ses paroles de résignation et de sacrifice aux exhortations de son aumônier. Puis, « ayant reçu le saint sacrement de l'autel », il continua en les mêmes propos, « se remettant toujours sur la seureté des divines promesses et sur le mérite du sang respandu sur la croix », et s'interrompant seulement pour écouter la lecture de l'Evangile et des épîtres de Saint-Pierre et de Saint-Jacques [3].

Aussitôt qu'il eut achevé ses dévotions, on lui proposa de prendre quelque nourriture. Mais il refusa, déclarant qu'il voulait seulement faire son testament, qu'il dicta à Jean Ferey, seigneur de Duresac, « notaire et secrétaire du Roy, signant en ses finances », en présence de Michel de Vialart, de M. de Crenay et de Tristan de Rostaing. Il y nommait les cardinaux de Lorraine et de Guise ses exécuteurs testamentaires, instituait sa femme son héritière universelle, recommandait le mariage de son fils aîné, le prince de Joinville, avec la fille du maréchal de Saint-André. Il souhaitait être enterré à Joinville, désirait une sépulture et des funérailles très simples, demandant seulement que l'écu de Jérusalem, rapporté par Godefroy de Bouillon, fût sculpté sur sa tombe avec

1. *Lettre de l'évesque de Riez...*, p. 191-193.
2. Brantôme, t. IV, p. 240.
3. *Lettre de l'évesque de Riez...* ; — *Le saint et pitoyable discours...* (*Loc. cit.*, p. 195, 203).

l'exergue : « Je veulx monstrer ce qui est venu de Dieu, comme venu de Dieu [1] ! »

Le cardinal de Ferrare, légat du Pape, vint à ce moment lui administrer l'extrême onction, et l'un des chapelains du prélat lui ayant ensuite présenté le crucifix, « il le pressa de toute sa force sur sa poitrine, l'embrassant à plusieurs reprises [2] ». Il avait déjà perdu la parole, gardant néanmoins toute sa connaissance et « montrant par signes qu'il approuvoit les Saintes Écritures qu'on continuait à lui réciter ». Entre dix et onze heures, il expira.

## IV

A peine répandue dans le camp royal, la nouvelle de la mort du duc y causa une explosion unanime de douleur et de regrets. « On n'oyoit que plaintes, soupirs et lamentations ; on mettoit les enseignes bas, on traînoit les picques, les tabourins sonnoient le pitoyable desconfort [3]. » Et, comme « ceux de la cour et du pays à l'entour venoient à troupes pour le voir », « le corps du prince fut mis en un lieu, où chacun pouvoit passer le voir » [4], peut-être dans la chapelle existant encore du château du Châtelet [5], et, sur le grand lit de la Reine, où on le plaça vêtu d'un pourpoint de rase noire, coiffé d'un bonnet noir et ganté [6]. La Reine s'avança la première pour lui donner l'eau bénite, mais fut saisie d'une telle émotion qu'elle serait tombée à terre évanouie, si MM. de Cypierre et Ottavio Fregoso ne l'avaient soutenue [7]. Pendant trois jours, ce fut un long défilé de l'armée tout entière, dont le deuil était encore augmenté par les manifestations de joie des assiégés dans Orléans, où les

1. R. de Bouillé, *Les ducs de Guise*, t. II, p. 581-584.

2. Lettre de J. Alvarotto (*Ibid.*, p. 84).

3. *Le sainct et pitoyable discours comme ce bon prince Françoys de Lorraine, duc de Guise, se disposa à recevoir le saint sacrement de l'autel et l'extresme onction et des regrets et complaintes que firent les capitaines et soudars après qu'il fut décédé* (Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. V, p. 204).

4. *Ibid.*

5. Renseignement communiqué par M. l'abbé Prévost, curé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

6. *State papers of the reign of Elizabeth, 1563*. Occurrences in France, 26 février 1563, p. 162. — B. Fontana, *Renata di Francia*, p. 77.

7. B. Fontana, *loc. cit.*

cloches ne cessaient de sonner et l'artillerie de tonner en réjouissance de la mort du « boucher de Vassy [1] », cela au moment même où, parmi les catholiques, l'on pouvait mieux apprécier la scélératesse de Poltrot : en ouvrant le corps du duc pour l'embaumer et en retirer le cœur, on y avait trouvé, en effet, les deux balles mâchées, déchiquetées et ramées, à l'aide de fils de métal barbelés, que l'assassin avait longuement préparées pour sa victime [2].

Enfermé dans un cercueil de plomb, le corps fut, le vendredi 26 février, transporté par eau jusqu'à Blois, d'où, au bout de trois semaines, il fut dirigé sur Paris [3]. Le 18 mars, il arrivait aux portes de la capitale, et était déposé dans le couvent des Chartreux hors les murs. Le lendemain, avaient lieu les obsèques solennelles que la ville de Paris voulut faire à celui dont, « si souvent et si à propos, elle avoit auparavant reçu tel secours [4] » !

Dès le matin, « les crieurs ordinaires et jurés de la ville dénoncèrent, à cri public et aux sons de leurs clochettes, le trespas dudit deffunt seigneur de Guise, devant l'hostel de ville, en la grand' chambre du parlement, etc., en ces termes : « Priez Dieu pour l'âme de très hault, très puissant, très magnanime, très illustre et belliqueux prince, François de Lorraine, duc de Guise, pair, grand' maistre et grand chambellan de France, lieutenant général pour le Roy en ses royaumes et païs, et gouverneur pour sa majesté ès païs de Champagne et de Brie, lequel trespassa le vingt-quatrième jour de février dernier passé, au camp devant Orléans, faisant service à Dieu, au Roy et à la couronne. Priez tous Dieu qu'il en ait l'âme ! »

Puis, « après disner », le corps de ville se rendit, en passant par la porte Saint-Michel, aux Jacobins de la porte Saint-Jacques, par laquelle le corps devait entrer dans Paris pour être transféré de la Chartreuse à Notre-Dame. C'est de là que, vers trois heures de relevée, s'ébranla le cortège.

En tête, venaient les vingt-deux crieurs jurés, deux à deux, «vestus en deuil de robes noires armoyées par devant des écussons et blasons de la ville et par derrière du feu seigneur de Guise ».

1. B. Fontana, *Op. cit.*, p. 86.
2. Bibl. nat., fr. 22.429, fol. 189.
3. *Ibid.*
4. *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, Paris, 1892, in-fol., t. V, p. 203.

Tout de suite après eux, « étoit porté un grand nombre de torches ardentes qu'aucuns bourgeois et marchands de la ville y avoient volontairement envoyées, et portées par les plus apparens de leurs familles », derrière lesquels prenaient rang les frères des Bons-hommes du couvent de Nigeon, les quatre ordres mendiants, Cordeliers, Augustins, Carmes et Jacobins, et la plus grande partie du clergé des églises paroissiales.

Puis, c'était le long développement des troupes : en premier lieu, une quantité de capitaines, lieutenants et sergents des bandes françaises portant la hallebarde basse en la main droite et, de l'autre, le bâton noir ; en seconde ligne, 800 arquebusiers bourgeois de la ville cinq à cinq, tous le morion en tête, portant l'arquebuse sous l'aisselle, la bouche du canon bas vers la terre, et précédés de 50 capitaines des dixaines de Paris et de leurs lieutenants vêtus de deuil, le bâton noir à la main ; un autre détachement de 800 piquiers bourgeois aussi, ayant corcellets et bourguignottes, tenant leurs piques par le fer en les traînant après eux et précédés de même de 50 capitaines.

Encore quatre rangs, cinq à cinq, de caporaux et sergents de bandes, à pied, avec la hallebarde basse, suivis de quelques tambourins portés sur le dos et couverts de drap noir, et les 126 enseignes des capitaines de la ville, aux corcelets dorés, portant leurs enseignes ployées sur l'épaule.

De nouveau, deux détachements de 800 piquiers et de 800 arquebusiers ; six rangs de sergents de bandes, 120 arquebusiers et archers de l'hôtel de ville, avec leurs hoquetons argentés, portant torches ardentes aux armes de la ville.

Enfin le clergé, représenté par les chanoines de Notre-Dame et des quatre églises canoniales, Saint-Benoît, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Merry et le Saint-Sépulchre, et précédant l'évêque de Tréguier, revêtu de la chape noire et la mitre en tête.

En dernier lieu, le char portant le corps, « recouvert de velours noir, et tiré par quatre chevaux attelés l'un après l'autre, couverts de housses de même, pendant fort bas avec de grandes croix d'argent et conduits par deux pages montés sur le premier et le dernier ».

Ce char entouré lui-même de tout un cortège : en tête douze tabourins portés sur l'épaule et drapés de noir ; douze enseignes de

gens de pied portées sur l'épaule par douze lieutenants; douze capitaines de la ville porteurs de guidons et d'enseignes en taffetas noir, aux armes de la ville et de Guise ; un capitaine portant sur son épaule la cornette dudit seigneur défunt, de satin en champ de gueules et une croix blanche traversant ; — à droite et à gauche du corps, six chevaliers de l'ordre : le comte de Roucy, le marquis de Nesle, M. de Gonnor, M. de Mendoce, M. d'Humières et M. de Chemault ; — derrière enfin, les sergents de l'hôtel de ville, avec leurs robes rouges et bleues ; sur des mulets, le prévôt, les échevins, les conseillers, quarteniers, cinquanteniers et marchands de la ville en robes noires, au nombre de 400 ; et, à cheval, plusieurs gentilshommes de la maison du roi et dudit seigneur.

Fermant la marche, cent arquebusiers à cheval de la compagnie du capitaine Salcède.

Arrivé dans l'église Notre-Dame toute tendue de noir, le corps du héros fut placé sur un haut catafalque et, tout de suite, son cœur enterré devant le maître-autel. Puis les vêpres des morts chantées, les cloches sonnèrent à toute volée pour le repos de l'âme de très magnanime, très illustre et très belliqueux prince, François de Lorraine, duc de Guise, qui, huit jours après, était définitivement inhumé à Joinville [1].

Un chroniqueur du temps affirme qu'à l'entrée du corps du duc à Paris et le jour des funérailles, Poltrot « estoit chargé sur les harnois de la voiture, lié et garroté sur la bière du défunt, auquel Poltrot on donnoit à boire et à manger à ses heures, quand il en avoit nécessité, et ne purent se garder plusieurs femmes et jeunes gens de lui jeter de la boue des rues au visage avec grandes injures [2] ». Ces détails dramatiques doivent être rejetés, car Poltrot fut précisément supplicié le jour même où le cortège funèbre parvenait à Paris, le 18 mars.

Le 17 mars, étaient, en effet, arrivées des lettres de la Reine, datées du 15, ordonnant de procéder à l'exécution [3]. Or, le 15 juste-

1. *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 203-206. — *L'ordre des cérémonies et pompes funèbres tenues à Paris pour le trespas du très vaillant et très illustre prince François de Lorraine, duc de Guise* (Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. V, p. 210-221).

2. *Journal de Claude Haton*, publié par F. Bourquelot, 1857, t. I, p. 321-322.

3. Cette lettre de la Reine est connue par la réponse qu'y fit Christophe de Thou, premier président du parlement, le 18 mars 1563 (Baron de Ruble, *L'assassinat de François de Lorraine, duc de Guise*, 1897, in-8°, p. 74, 212).

ment, Poltrot, qui, dans ses interrogatoires du 27 février et du 7 mars, n'avait pas varié dans les dépositions faites au camp de Saint-Mesmin, se dédit brusquement de ce qu'il avait confessé jusque-là. Il aurait alors, dit-on, déchargé Coligny, et ce, rapporte Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, à la suite de la mystérieuse intervention de François de Montmorency, qui lui aurait fait promettre la vie sauve, s'il voulait innocenter l'amiral[1]. En réalité, le président de Thou attacha assez peu d'importance à ses nouveaux dires, puisque, ce jour-là même, 15 mars, « ayant, dit-il, parlé présentement au prisonnier », il demandait à la Reine d'ordonner qu'il fût procédé au jugement[2]. La lettre de celle-ci coupa court à toutes hésitations et, le 18 au matin, l'arrêt de mort était rendu.

« Jehan Poltrot, soi-disant seigneur de Méré », est condamné, porte cet arrêt, à être « conduit depuis les prisons de la Conciergerie jusques en la place de Grève, et illec, sur un échaffaut estre tenaillé de fer chaud en quatre endroits de son corps et, après estre tiré à quatre chevaux, jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuive ; ce faict, la teste dudit Poltrot coupée et mise au bout d'une lance, qui sera plantée devant l'hostel de ceste ville de Paris ; les quatre membres de son corps mis en quatre potences, qui seront dressées hors les quatre portes principales de ceste dite ville, et le tronc de son corps bruslé en ladicte place de Grève[3] ».

Aussitôt cet arrêt prononcé, Poltrot subit trois nouveaux interrogatoires, où, persistant dans sa seconde version, il se représenta comme ayant seul conçu l'idée de l'assassinat, et déchargea derechef ceux qu'il avait d'abord accusés d'en avoir été les inspirateurs. Sentant sa dernière heure approcher, il supplia même « qu'on luy baillast patience jusqu'au lendemain, afin de penser à plusieurs autres choses[4] ».

« Sans tenir compte de sa prière, on le fit monter en un tombereau, et on le conduisit en place de Grève, vers les trois ou quatre heures de l'après-midi. La place était couverte d'une foule immense,

1. Baron de Ruble, *op. cit.*, p. 69 et suivantes.

2. *Ibid.*, p. 206-207.

3. Arrêt du parlement de Paris portant condamnation de mort contre Jean Poltrot (Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 1re série, t. V, p. 205-206).

4. Ces trois interrogatoires sont publiés dans l'*Histoire ecclésiastique*, édition Baum et Cunitz, 1881, t. I, p. 400 et suivantes.

avide de se repaître des cris de douleur du condamné et de la vue de son supplice [1]. »

« Sur l'échafaud, Poltrot montra une grande fermeté. Son regard assuré défiait la foule et fouillait les rues voisines. » Était-ce, comme le dit encore Chantonnay, « pour chercher le secours que le maréchal de Montmorency lui avait promis ? Un moine l'assistait de ses exhortations : il lui ferma la bouche, en disant qu'il ne serait pas supplicié » [2].

A ce moment, il persistait toujours dans ses seconds aveux. « Mené en place de Grève, rapporte un récit, il a dit que sa première déposition [à Saint-Mesmin] est fausse. Il a esté dépouillé, et après s'est relevé et a dit : « Messieurs, le peuple de Paris et tous « en général et estrangers, je vous prie que ceux qui ont persécuté « les fidèles jusques à présent... » Sur ce, le peuple s'est esmeu, et par ce moyen, il n'a pas eu le loisir de parachever. Et depuis, le peuple apaisé quelque peu, il a dit qu'il ne sait s'il a pleu à Dieu que la paix soit faite, parce qu'elle est nécessaire. A dit qu'il a ouï-dire que, si les persécutions qui ont esté faictes jusques à présent ne cessent contre les fidèles, on se prépare pour en faire punition et vengeance, et supplie qu'on advise à ce qu'on a à faire et à ceux qui passent par ceste ville et y demeurent pour éviter aux vengeances qu'on a entreprises, et jà il y en a plusieurs en ceste ville pour ce faire. Lié au poteau et tenaillé par quatre endroits, par les cuisses deux fois et par les bras deux fois, il a esté ensuite délié et mis sur l'échafaud. Il a dit alors : « Messieurs, vous voyez que l'entre- « prise est grande ! » Puis il a confirmé sa dernière déposition et dit que la première estoit fausse [3]. »

Mais alors, voyant qu'on « le lioit de quatre cordes par les bras et par les jambes et qu'on les attachoit à quatre chevaux », le supplicié parut « comme effrayé et hors de lui-même » [4], et demanda de nouveau à parler. MM. Jean Tanchon, Nicolas Garnier et Mercier, capitaines de la milice bourgeoise, appelés par lui comme témoins, il déclara tout à coup que ses premières déclarations faites devant Orléans étaient les seules vraies. « Quand il fut parti de la ville de

1. Baron DE RUBLE, *op. cit.*, p. 76.
2. *Ibid.*
3. *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 414-415.
4. DE THOU, *Histoire universelle*, trad. fr. de 1734, t. IV, p. 525.

Lyon, affirma-t-il, pour aller à Selles trouver M. l'Admiral, ledit seigneur de Soubise, en sa garde-robe, luy dit : « Vous sçavés les « propos que m'avés tenus; faictes le et poursuivez vostre fortune. « Dieu sera pour vous ! » Et luy avoit demandé une cornette du capitaine Puyviault et fait demander par le seigneur de Beauregard. Et dit que ledict seigneur de Soubise a esté consentant et M. l'Admiral. Et la dernière fois qu'il fut à Orléans, et fut adverti par M. d'Andelot qu'on luy demandast s'il avoit mis son entreprise à exécution, luy dit que non, et luy bailla ledict Admiral cent escus; et auparavant n'avoit connu M. de Guise. Quant au Roy et à la Reyne, avoit à les supplier très humblement qu'ils fissent la paix, parce qu'il voyoit se préparer plusieurs entreprinses et en vouloit advertir le Roy et la Reyne et les enfans de France; et dit que, s'ils eussent esté les plus forts, ils eussent saccagé la ville de Paris et principalement ceux de l'église qu'ils appellent papistes, et dit qu'il n'a sceu autres seigneurs qui le sachent que lesdits Andelot, Admiral et Soubise [1]. »

Nous n'avons plus malheureusement le texte des « procès-verbaux des confessions de Poltrot faites au supplice ». Mais le récit que je viens de citer et qui n'est pas suspect, — puisqu'il est tiré de l'*Histoire ecclésiastique*, — est confirmé par le procès-verbal de l'exécution de Poltrot, dans les registres du Parlement [2], et par les témoignages de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne [3], de Donato Giannoti, ambassadeur de Florence [4] et de Marc'Antonio Barbaro, ambassadeur de Venise [5].

« Pour finir la tragédie, ajoute ce dernier, les chevaux furent de nouveau excités, mais, comme ils ne purent arracher les membres au supplicié, il fut ainsi torturé pendant quelque temps. Il vivait encore quand le bourreau lui détacha les membres avec un coutelas, donnant ainsi plus de facilité aux chevaux pour l'achever » [6]. Hor-

1. *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 415.
2. Archives nationales, X1a, 1604, fol. 618 v°.
3. Lettre de Chantonnay au roi d'Espagne, du 22 avril 1563 (Archives nationales, K 1499, n° 56).
4. Lettre de Donato Giannoti, secrétaire de la république de Florence, 20 mars 1563 (Bibl. nat., fonds italien, vol. 2133, fol. 3).
5. Lettre de Marc'Antonio Barbaro au doge de Venise, 23 mars 1563 (Layard, *Despatches of Suriano and Barbaro*, in-4°, 1891).
6. *Ibid.*

rible spectacle, dont Léonore d'Humières, femme de Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, fut tellement saisie, qu' « elle s'évanouit et mourut, dit-on, incontinent » [1].

## V

Cependant, Poltrot exécuté, ses suprêmes aveux remettaient en discussion une question qui, à vrai dire, n'avait pas cessé de passionner l'opinion et qui, aujourd'hui encore, se pose énigmatique : Poltrot était-il un criminel isolé, ou bien avait-il des complices ? Sur ce point, il est difficile, je le reconnais, à un historien de faire état des dernières dénonciations du misérable, qui ont pu lui être inspirées par la terreur. Mais, s'il est permis de demeurer sceptique sur la valeur de ces déclarations, il est bien loisible en revanche de tenter d'éclaircir autrement ce mystère.

Complices de Poltrot, au lendemain de l'attentat, tous les exaltés du parti réformé s'étaient glorifiés de l'être. La majorité des huguenots applaudissait à son acte, de l'assassin faisait un héros. Les uns ne lui promettaient pas « moins de gloire qu'à Judith » ; les autres célébraient « le nouveau Brutus », « le nouveau Décius », « le nouveau Mutius Scevola ». C'est par lui que « la paix allait revenir en France », et « la mort d'un seul en faisait vivre mille ». On exaltait

> Son généreux dessein, dont l'effet glorieux
> Apaise nos discords, assoupit nostre guerre !

« Exécuteur de vengeances divines », « il vivrait tout entier à la postérité [2]. »

Et la chanson populaire s'emparait, pour l'illustrer, du haut fait de Poltrot.

L'une de ces chansons retraçait en ses moindres détails l'assassinat :

1. *Mémoires de Michel de Castelnau*, éd. de 1731, in-fol., t. II, p. 220.
2. Tarbé, *Recueil de poésies calvinistes. 1550-1566*, Reims, 1866, in-8°, p. 105, 151.

Durant que le Guisart gouvernoit nostre France,
Citadins d'Orléans vivoient en grand' souffrance :
Dieu suscita le vaillant de Méré
Qui le Guisart a massacré.

Le Guisart, ennemy de toute l'Évangile,
Il avoit bien juré, s'il entroit dans la ville,
Il fit serment que, s'il rentroit dedans,
Mettroit tout à feu et à sang.

Le vaillant de Méré entendit sa parolle,
N'a guères demeuré à bien jouer son rôle;
A demandé à un page tout bas :
« Monsieur de Guise vient-il pas ! »

Le page lui répond, sans aucune fallace :
« Ouy, vois le ci venir sous son corps de cuirace. »
Alors Poltrot, sans faire aucun semblant,
Se pourmenoit en l'attendant.

Le Guisart est passé du long de la rivière.
Poltrot le devança de fort bonne manière,
Se pourmenant sous le noyer du coin,
Tenant sa pistolle en son poing.

Cette pistolle estoit de poudre bien chargée,
Trois balles estoient dedans, sans aucune dragée,
Qu'il fit forger à Lyon tout exprès,
Pour faire un si beau coup après.

Le Guisart est passé tout du long de la haye.
Poltrot le devança, luy fit mortelle playe,
Et luy donne, ce vert gallant,
Dedans l'espaulle bien avant.

Le Guisart s'escria, en tombant de la selle :
« Hélas ! je suis blessé au-dessous de l'aiscelle ! »
Disant tout haut : « O ! maudits huguenots,
« Le monde n'a pour vous que maux ! »

Monsieur de Rostaing, vaillant homme de guerre,
De la grand'peur qu'il eut, cheut de sa mulle à terre :
Et le Guisart s'escria haut de loin :
« O ! le beau revancheur de foin ! »

Qui en fut bien fasché ? Le seigneur de Martigues :
D'Andelot resjouy, en luy faisant la figue,
En luy disant : « Tu n'es plus colonel
Par un si beau coup solemnel ! »

Lors, si vous eussiez veu les Souisses de garde,
Ayant le cueur transi, prendre leur hallebarde,
De grand regret abandonner le broc,
Pour tascher à prendre Poltrot !

Qui fit ceste chanson ? Un enfant de la ville
Faisant profession de suivre l'Évangile,
Au bout de l'an revisita la ville
Pour en rendre louange à Dieu [1].

Un autre chant ridiculisait bassement la noble figure de la victime et les grandioses manifestations de douleur et de regrets qui avaient suivi sa mort :

Qui veut ouir chanson ?
C'est du grand duc de Guise
Doub, don, doub, dons, don, don,
Don, don, don,
Qu'est mort et enterré !

Qu'est mort et enterré (*bis*).
Aux quatre coins de sa tombe,
Doub, don, doub, dons, don, don,
Don, don, don,
Quatre gentilshommes y avoit.

Quatre gentilshommes y avoit (*bis*),
Dont l'un portoit le casque,
Doub, don, doub, dons, don, don,
Don, don, don,
L'autre les pistolets.

L'autre les pistolets (*bis*),
Et l'autre son espée,
Doub, don, doub, dons, don, don,
Don, don, don,
Qui tant d'huguenots a tués !

1. Tarbé, *op. cit.*, p. 167-170.

Qui tant d'huguenots a tués (*bis*).
Venoit le quatriesme,
Doub, don, doub, dons, don, don,
Don, don, don,
C'estoit le plus dolent.

C'estoit le plus dolent (*bis*).
Après venoient les pages,
Doub, don, doub, dons, don, don,
Don, don, don,
Et les valets de pied.

Et les valets de pied (*bis*),
Qui portoient de grands crespes
Doub, don, doub, dons, don, don,
Don, don, don,
Et des souliers cirés.

Et des souliers cirés (*bis*),
Et de biaux bas d'estame,
Doub, don, doub, dons, don, don,
Don, don, don,
Et des culottes de piau.

Et des culottes de piau (*bis*).
La cérémonie faicte,
Doub, don, doub, dons, don, don,
Don, don, don,
Chascun s'alla coucher.

Chascun s'alla coucher (*bis*),
Les uns avec leurs femmes,
Doub, don, doub, dons, don, don,
Don, don, don,
Et les autres tout seuls [1] !

Ce héros, pourtant, que l'on célébrait si imprudemment et si impudemment, personne, au fond, ne se souciait d'en être désigné expressément comme le complice, les chefs du parti réformé, moins que tous autres.

Parmi ceux-ci, Coligny, l'un des plus directement visés, avait été

1. Tarbé, *op. cit.*, p. 116-118.

aussi l'un des premiers informés des accusations portées contre lui. En effet, après le premier interrogatoire de Poltrot, à Saint-Mesmin, et ses révélations concernant l'Amiral, « la Reyne ayant mis en délibération ce qu'il falloit faire là-dessus, il se trouva là M. d'Aumale qui dit qu'il avoit un Allemand [1], lequel se faisoit fort qu'en luy baillant lesdicts interrogatoire et responces pour monstrer aux reistres qui estoient avec M. l'Admiral, il les mutineroit tous, et que, pour l'indignité d'un tel fait pratiqué par ledict Admiral, il les feroit tous révolter, et se promettoit qu'ils se saisiroient de la personne de M. l'Admiral et le mettroient entre les mains de la Reine pour en faire justice. Par quoi, on luy en bailla une copie » [2]. A la réception de cette pièce « semée en l'armée dudit Admiral », celui-ci avait aussitôt rédigé, en collaboration avec Théodore de Bèze et La Rochefoucauld, une réponse qu'il envoya à la Reine avec une lettre, et qu'il fit imprimer et répandre à profusion [3].

Cette réponse et cette lettre ont été tournées et retournées dans tous les sens par les historiens qui y ont recherché, les uns les preuves de l'innocence, les autres celles de la culpabilité de Coligny. Elles contiennent évidemment des affirmations singulières et qui laisseraient entendre que, si l'Amiral n'ouvrit jamais la bouche pour inciter Poltrot à entreprendre son crime, il n'arrêta pas non plus son bras. « Depuis cinq ou six mois en ça, avoue-t-il, qu'il est venu des personnes qui disoient avoir esté pratiquées pour le venir tuer, lui, Amiral», «quand il a ouy dire à quelqu'un que, s'il pouvoit, il tueroit M. de Guise jusques en son camp, il ne l'en a détourné », et « n'a jamais fort contesté contre ceux qui monstroient avoir telle volonté vis-à-vis dudit duc » [4]. Il demandait, d'ailleurs, une confrontation avec Poltrot et semblait ne pas douter qu'on la lui accordât.

Le 5 mai, nouveau mémoire de l'Amiral. Il sent cette fois, on

1. Il y a une erreur dans le texte que je cite, car M. d'Aumale n'assista pas à la mort de son frère.

2. Discours sur l'examen de Poltrot (Bibl. nat., fr. 22.429, fol. 171).

3. *Responce à l'interrogatoire qu'on dit avoir esté faict à un nommé Jean Poltrot, soy disant seigneur de Merey, sur la mort du feu duc de Guise, par M. de Chastillon, admiral de France et autres nommez audict interrogatoire*, et *Lettres envoyées à la Reine par ledit seigneur admiral*, le 12 mars 1563 (*Mémoires-Journaux du duc de Guise*, Michaud et Poujoulat, *Collection de Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, 1re série, t. VI, p. 518-527).

4. *Ibid.*, p. 521, 527.

s'en rend compte, le terrain plus assuré. Poltrot a été exécuté sans qu'on ait fait droit à sa demande de les mettre en présence ; il y a là pour lui un premier argument justificatif. Très exactement informé des variations de Poltrot, ainsi que des lettres, confidentielles pourtant des 6 et 15 mars, adressées par le président de Thou à la Reine-mère, il en fait état et se défend encore d'avoir employé Poltrot autrement que comme espion, alléguant l'intérêt qu'il avait à ce moment à être renseigné sur les projets du duc, et il répète que, « quand ledit Poltrot lui avait tenu propos qu'il seroit aisé de tuer le duc de Guise, il ne lui en avoit jamais rien répondu, pour dire que ce fust bien ou mal fait » [1].

Que conclure aujourd'hui de tout cela ? Il semble qu'il faille toujours en revenir au mot de d'Aubigné si souvent cité : « Les langages qu'on tint à Poltrot sentoient le refus et donnoient le courage » [2]. En effet, il est positif que Coligny a été informé par l'assassin lui-même de ses desseins, qu'il a pu ne rien dire pour l'y encourager, mais qu'il n'a rien fait pour l'en détourner. C'est une sorte de complicité tacite, et, comme l'a très bien observé Bossuet, dans son *Histoire des variations* : « Il n'y a rien de plus vain que ce que dit l'Amiral pour s'en excuser. Il dit que, lorsque Poltrot lui parla de tuer le duc de Guise, lui Amiral n'ouvrit jamais la bouche pour l'inciter à l'entreprendre. Il n'avait pas besoin d'inciter un homme dont la résolution étoit si bien prise, et afin qu'il accomplît son dessein, il ne falloit, comme fit l'Amiral, que l'envoyer dans le lieu où il pouvoit l'exécuter. L'Amiral, non content de l'y envoyer, lui donne de l'argent pour y arriver et se préparer tous les secours nécessaires dans un tel dessein, jusques à celui de le monter avec avantage [3]. » Et toutefois, s'il était difficile de nier l'approbation muette donnée par Coligny à l'attentat de Poltrot, il était plus difficile encore pour la Cour d'autoriser des poursuites judiciaires contre un tel complice. En dépit des efforts des Guise pour les obtenir, un arrêt du Parlement du 29 janvier 1566 mettait décidément Coligny hors de cause. Mais cet arrêt, la famille du duc n'y souscrivit jamais. A son lit de mort, la victime de Poltrot avait,

1. Autre déclaration de l'Amiral au sujet de Poltrot de Méré, 5 mai 1563 (*Mémoires de Condé*, Paris, 1743, t. IV, p. 341, 345).

2. Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. II, p. 131.

3. Bossuet, *Histoire des variations*, éd. de 1747, in-12, t. II, p. 48.

nous l'avons vu, nettement accusé Coligny. Son fils « s'en souvint et, dix ans après, se vengea comme il falloit de tout à la Saint-Barthélemy »[1].

D'un autre personnage, Soubise, accusé aussi par Poltrot, le rôle en l'affaire paraît assez semblable à celui de Coligny. De l'aveu même de l'*Histoire ecclésiastique*, aux propositions de Méré de tuer le duc de Guise, il avait seulement répondu « qu'il fît son devoir accoutumé, que Dieu sçauroit bien y pourvoir par d'autres moyens »[2]. Comme l'a dit encore Bossuet, « des discours si faibles dans une action dont il ne falloit parler qu'avec horreur devoit faire sentir à Poltrot, dans l'esprit de ses interlocuteurs. ou la crainte d'un mauvais succès, ou le dessein de s'en disculper, plutôt qu'une condamnation de l'entreprise en elle-même »[3]. De fait, dans la justification qu'il adressa au Roi, beaucoup plus tard, et après seulement que l'arrêt de 1566 eut été rendu en faveur de Coligny, Soubise se disculpe simplement d'avoir suscité Poltrot. Cette défense de Soubise, dont l'original est à Nantes, dans la collection Dugast Matifeux, reste d'ailleurs dans les termes les plus vagues[4].

Sire, débute-t-elle, le seigneur de Soubise, chevalier de vostre ordre, vous remonstre qu'il a esté adverty que par certaines confessions faictes par feu Jehan Poltrot, seigneur de Merey, estant aux tourmens à luy ordonnez par la justice, est faicte expresse mention dudict seigneur de Soubise, comme s'il eust esté aucunement consentant ou adhérant à l'entreprinse de la mort de feu Monsieur de Guyse, ce qui ne s'est jamais trouvé véritable parce que aussi ledict seigneur de Soubise ne luy en donna oncques charge ny mandement, et d'aillieurs ne se trouve aucune preuve ou présomption contre luy de ce faict. Et pour ce que ledict seigneur de Soubise craindroit que, à l'advenir, on ne l'en voullut accuser ou inquiéter soubz le prétexte de telle depposition nulle et non libre et qui n'est aydée d'aucune autre preuve ou conjecture (comme on a faict à Monsieur l'Admiral, lequel touttefois en a esté par vous, Sire, déclaré innocent), ledict seigneur de Soubise, encore qu'il ne soit expressément

1. Brantôme, t. IV, p. 260.
2. *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 267-268.
3. Bossuet, *Histoire des variations*, éd. de 1747, t. II, p. 46-47.
4. J'en dois la transcription à l'obligeance infinie de M. Giraud-Mangin, conservateur de la bibliothèque de la ville de Nantes, que je prie d'agréer toute ma reconnaissance. La pièce avait été publiée déjà par M. Delaborde, *L'amiral de Coligny*, t. II, p. 348.

accusé, vous supplie très humblement, Sire, qu'il vous plaise ordonner qu'il soit donné pour son regard pareil jugement et arrest, par lequel il soit déclaré innocent de ce faict et deffences faictes à tous de ne l'en appeller ou inquiéter en quelque sorte que ce soit sur les peines contenues en l'arrest dudict seigneur Admiral. »

Et la pièce se termine par cette note mélancolique, probablement de la main de Soubise lui-même :

Il fault que pour la pacification de toutes choses il meure ung homme pour le peuple ou qu'il en porte la peine. Et ne donnera ledict seigneur de Soubise beaucoup au public pour ce, et aussi bien ne vivra il plus que deux ou troys moys.

Soubise mourait, en effet, le 1er septembre 1566.

Plus indécise et plus impénétrable encore que la participation de Coligny et de Soubise au meurtre de Guise reste une illustre complicité, celle de Catherine de Médicis elle-même. La mémoire de la Reine peut-elle être chargée d'une aussi lourde responsabilité ? Il me semble qu'il est permis au moins de poser et de discuter la question.

Disons-le tout de suite, parce que la chose est certaine, Catherine de Médicis fut, par les contemporains déjà, soupçonnée d'avoir trempé dans l'assassinat du duc. Les ambassadeurs anglais se sont faits l'écho formel des bruits qui circulaient à ce sujet [1]. Bruits de cour, objectera-t-on, calomnies d'ennemis. Je le veux bien et, pourtant, il y a dans son cas, à elle aussi, des détails bien singuliers. Je les ai recueillis et, sans avoir la prétention de rien résoudre, je voudrais les exposer. Ils me paraissent le mériter.

On a déjà fait ressortir l'intérêt évident que devait avoir la Reine à la disparition de Guise. Depuis quatre ans, elle le trouvait sans cesse sur son chemin, l'empêchant de saisir le pouvoir au moment où elle pouvait espérer y parvenir enfin. L'accession au trône de la nièce de Guise, Marie Stuart, la formation du triumvirat dont il avait été l'âme et le bras, ses derniers et éclatants succès militaires avaient, à trois reprises déjà, fait du duc l'arbitre des destinées du pays, au détriment de celle qui pouvait prétendre en demeurer enfin seule maîtresse.

1. Occurrences in France, 26 février 1563 (*State papers of the reign of Elisabeth*. 1563, p. 162).

Mais de là à tuer son rival, dira-t-on ?

Il y a loin, je l'accorde, et cependant, encore une fois, s'élèvent contre Catherine d'étranges présomptions. Un texte est surtout troublant. C'est la fameuse lettre latine adressée par un certain Albanus, confident de la Reine, à un autre de ses familiers, et qui, si elle était authentique, éclairerait d'un jour tout nouveau l'affaire de Poltrot de Méré.

Que suppose ce document ? Ceci, que la Reine a eu vent de l'offre faite par Poltrot à Coligny de tuer le duc de Guise, et du mécontentement de celui-ci de n'avoir pas reçu plus d'encouragements de l'Amiral, mécontentement poussé si loin qu'il s'est transformé, — la Reine en a été avertie, — en une véritable haine et une insurmontable méfiance à l'égard du chef du parti réformé. L'idée est alors venue à la Reine-mère d'exploiter ces sentiments, d'inciter Poltrot à commettre le crime, en lui persuadant d'accuser ensuite l'Amiral de l'y avoir poussé. Assuré par la Reine de l'impunité, lui, Poltrot, accomplirait ainsi ce qu'il croit être son devoir et serait vengé des dédains et de la froideur de Coligny, et elle, Catherine, serait délivrée de Guise et peut-être bientôt aussi de Coligny qui ne pourrait se relever de la terrible accusation portée contre lui, vis-à-vis de la famille de Guise surtout dont il encourrait l'implacable inimitié.

C'est à l'exécution de ce plan qu'Albanus, — dont on a voulu faire, sans preuves décisives, Arnaud Sorbin de Sainte-Foi, prédicateur du Roi, mort évêque de Nevers [1], — aurait reçu mission de s'employer, et c'est de ses pourparlers avec Poltrot qu'il nous aurait laissé sous forme de lettre le récit publié pour la première fois, en 1872, par l'historien allemand F.-W. Ebeling [2].

Ce récit est fort curieux par la précision des détails qu'il nous fournit et la vraisemblance de beaucoup d'entre eux. Sous des noms supposés, s'y trouvent désignés tous les acteurs du drame que je viens de raconter, et le principal, Poltrot, y est mis en scène de la façon la plus vivante. L'affaire elle-même et les projets de la Reine

1. Ce pseudonyme « d'Albanus » ne serait-il pas la forme latinisée de « d'Elbène » ? Pierre d'Elbène, familier de Catherine de Médicis, devint plus tard, on le sait, aumônier ordinaire du Roi. Je ne donne d'ailleurs cette supposition que sous toutes réserves.

2. *Archivalische Beiträge zur Geschichte Frankreichs unter Carl IX*, Leipzig. 1872, in-8°.

y sont déguisés sous la couverture assez transparente d'un procès à intenter à l'oncle (le duc de Guise) au profit des cousins dont le père (l'amiral de Coligny) est le chef, procès dont le patron, l'avocat sera Poltrot. L'entrevue entre Albanus et Poltrot est le fragment le plus intéressant de ce morceau [1].

Je parvins donc à rejoindre le patron, raconte Albanus, et à lui ordonner de se rendre au lieu où nous nous étions rencontrés la dernière fois... Je l'avais invité de manière qu'il dût être bien disposé à me suivre. Il est venu. C'est un homme petit de corps, maigre et osseux, à face jaunâtre, âgé de plus au moins de vingt ans, mais avec le regard et la mine d'un homme plus âgé et souffreteux. Il a cet air que donne l'indigence dont j'ai entendu parler.

Il me fallut connaître d'abord ce qui en est de son caractère et de ses allures. C'est un esprit médiocre mais il a de la ténacité dans ses idées, de la persistance, il est ambitieux, absolument dévoué aux intérêts des hérétiques. Ce que voyant, je lui ai fait jurer solemnellement sur une portion (?) de la Bible qu'il garderait le plus profond secret au sujet de notre rencontre, même sous la menace de la question et du supplice. Je ne le crois pas capable de violer son serment, et d'ailleurs, quand même il le violerait, il ne pourrait produire aucune espèce de preuves, et nous serons toujours en mesure de pourvoir à ce qu'il ne nous nuise point. Je le lui ai fait entendre clairement, encore qu'il n'en fût peut-être pas besoin ; mais le plus sûr est toujours, selon moi, le meilleur.

En déclarant que je parlais par ordre de ma dame, je dis qu'elle avait compris qu'il voulait prendre en mains la cause des siens, et cela contre l'oncle... Il s'empressa de confirmer ma supposition. (Je lui dis) que ma dame se réjouissait fort de ce projet (de perdre) un homme qui avait conspiré de la même manière contre elle et les siens, et qui, comme je le lui ai exposé, était la seule cause des dissentiments entre les deux partis. Si l'oncle perdait son procès, madame ferait aux cousins toutes les concessions qu'ils réclamaient ; et elle le protégerait contre tout péril qui pourrait menacer le patron d'une telle cause et le récompenserait en proportion des services qu'il lui aurait rendus.

Il repoussa cette idée d'une récompense, donnant pour raison que ce qu'il ferait, c'était pour la cause du droit, qu'il n'avait pas besoin d'y être excité et que rien ne l'en pouvait détourner, qu'il avait de vraies visions et se sentait appelé comme par une vocation d'en haut à marcher et agir

1. Je le publie d'après la traduction française qui a été donnée de la lettre d'Albanus dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français*, 1891, p. 147-152.

pour cette cause. Cependant il me paraît certain qu'il serait beaucoup moins insensible qu'il ne le dit aux offres de ma dame.

Alors je lui ai demandé s'il s'était entretenu avec les chefs de son parti touchant cette matière et s'ils avaient été d'accord avec lui. Il répondit qu'il en avait conféré avec beaucoup d'entre eux, que les uns l'avaient encouragé, que les autres avaient insisté sur les difficultés et les obstacles, que personne ne l'avait détourné. Il avait aussi parlé de ses projets au père, lequel avait fait semblant de ne pas comprendre où il voulait en venir, et de ne pas vouloir discuter avec lui cette chose. Et cependant il croyait qu'elle lui importait beaucoup, à moins qu'il ne soit un homme fourbe et perfide. Le patron fut (donc) très mécontent du père.

Voilà l'argument par lequel j'ai dû poursuivre dans ses derniers retranchements cet hérétique insensé. J'ai donc dit que, pour peu que le père voulût sincèrement le bien de son parti, il devait désirer que l'oncle perdît son procès, pourvu seulement qu'il atteignît lui-même le but de ses désirs. A la vérité, ne se souciant que de ses projets personnels, il ne se ménagerait la sympathie des cousins que pour la faire servir à ses intérêts et à ceux du fils. Son silence équivalait à un assentiment au projet du patron ; certainement un sentiment de prudence l'avait seul empêché de donner ouvertement son adhésion : de la sorte si les choses tournaient mal, il serait en sûreté ; en outre, son orgueil, la supériorité de sa situation, sa dignité et ses honneurs l'avaient empêché de s'expliquer sur le projet.

Ce dernier argument parut assez vraisemblable au patron, mais l'autre l'étonna, et il ne fut pas disposé à me croire ; j'arrivai cependant à fortifier ses soupçons, et il ne put arriver à contenir sa colère. Après donc l'avoir convaincu des dangers auxquels les cousins seraient exposés si le père gagnait le procès, — savoir que ceux-ci iraient comme de la fumée aux flammes, que la défaite de l'oncle profiterait surtout au père et au fils et non au parti, ni aux cousins, sans que les affaires de madame en aillent mieux pour autant, — je lui expliquai que le seul moyen de faire tourner son projet au bien à la fois des siens et de madame, serait qu'il accusât publiquement les chefs du parti et, en premier lieu, le père d'avoir été les instigateurs du procès ; ceci tournerait contre eux la haine implacable de la famille de l'oncle, de ses amis, de ses alliés, ce qui suffirait pour faire aboutir les bons projets de ma dame et avorter les dangereuses intrigues du père.

Quant au patron lui-même, il fallait qu'une fois le procès terminé, il se précautionnât et fît savoir à ma dame en quel lieu il se serait retiré, afin qu'elle lui fît tenir la récompense promise et un peu plus tard, quand les esprits se seraient apaisés, qu'elle le fît jouir de l'honneur qu'il aurait mérité. Alors, s'il entendait désigner comme insti-

gateurs surtout les chefs et le père, il n'y contredirait ni en public, ni en particulier, que ce fût devant beaucoup de personnes ou seulement quelques unes, ni devant âme qui vive, ni par paroles, ni de quelque façon que ce fût. Et s'il lui arrivait de ne pas échapper à la poursuite des proches de l'oncle et de tomber aux mains des ennemis, il se présenterait comme instrument uniquement du père et des chefs, et il n'en démordrait pas, sous le coup de n'importe quelle menace, fût-ce celle de la mort, quoi qu'il eût à supporter ; nous et madame l'arracherions des mains des ennemis, et plus il aurait souffert, plus il aurait été valeureux, plus grande serait la récompense. Il ne devait se laisser ébranler par quoi que ce fût, ni avoir aucune crainte ; en tout cas la vie, la récompense, l'honneur lui seraient assurés.

Il affirma de nouveau que la mort ne lui faisait pas peur et qu'il savait à quels maux il s'exposait, en exécutant son projet ; quand même des hommes pourraient le condamner, Dieu, qui connaît les cœurs, certainement lui donnerait sa récompense.

Après un entretien qui dura un quart d'heure, au cours duquel je lui fis encore bien des recommandations, il me promit de se conformer à ce que je lui demandais et pouvais demander d'après nos conventions. Il n'y a pas de doute qu'il plaidera le procès. Si quelque chose pouvait l'y fortifier, c'était bien cette conversation ; il est plein de confiance. Si l'affaire a l'issue que laissent prévoir les préparatifs et la persévérance du patron, ma dame aura la plus entière satisfaction.

Tout cela, dira-t-on, est du pur roman, et quelle confiance peut-on accorder à un document, dont, — il faut en convenir du reste, — nous ne possédons plus l'original ? F.-W. Ebeling, qui l'avait acquis vers 1850, s'en dessaisit, en effet, après l'avoir publié et il est depuis resté introuvable, son dernier propriétaire ayant toujours ignoré en quelles mains il avait passé.

Il a été de nouveau publié et traduit dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français*, et je crois qu'on ne peut que souscrire au commentaire si prudent dont l'a accompagné M. Erich Marcks. Comme cet auteur, je ne nierai pas l'obscurité de certains passages du texte, les tortueux et compliqués calculs qu'il suppose, mais comme à lui aussi, il me semble qu'on aurait tort de rejeter absolument un document dont, — s'il est un faux, — on ne voit à qui a pu profiter la fabrication ; « qui concorde non seulement avec une partie de la tradition, mais encore avec les sources manuscrites. — sur le portrait physique et moral de Poltrot de Méré par exemple et tout ce qu'on sait de lui ; — qu'on ne réussit pas à faire jurer

avec le milieu historique auquel il appartient »[1], et qui, enfin, peut être corroboré par des détails auxquels il est possible que l'on n'ait pas prêté jusqu'ici assez d'importance.

Encore une fois, je ne veux pas accuser formellement Catherine de Médicis de l'assassinat de Guise. Mais, aussi bien que M. Erich Marcks, je ne puis m'empêcher d'être frappé de faits, de petits faits isolés auxquels donnerait corps et qu'expliquerait la complicité de Catherine de Médicis.

Tout d'abord, le mot singulier échappé à la Reine lors du premier interrogatoire à Saint-Mesmin, car, comme « elle demandoit au prisonnier qui l'avoit poussé, il répondit l'Amiral ; et s'il voudroit en faire autant à l'Amiral qu'il avoit fait à M. de Guise, il répondit que oui. La Reine se prit alors à sourire, disant qu'il voudroit bien estre quitte et échapper par là »[2]; — en second lieu, l'émotion extraornaire qui, au moment de jeter l'eau bénite sur le corps de son rival, s'empara de cette femme si froide et si maîtresse d'elle-même, au point que, comme je l'ai dit, elle s'évanouit et serait tombée par terre, si on ne l'eût soutenue[3]; — ensuite toute une série, sinon d'aveux, au moins de mots imprudents sortis de cette bouche d'ordinaire si impénétrablement close : on connaît celui au maréchal de Tavannes : « Ceux de Guise vouloient se faire roys; je les en ay bien gardés devant Orléans »[4]; mais on sait moins le propos tenu à l'ambassadeur de Savoie, au mois d'avril 1563 : « Voilà les œuvres de Dieu; ceux qui voulaient me détruire sont morts »[5]; et cette réflexion rapportée par l'ambassadeur vénitien, que, « si M. de Guise avait péri plus tôt, la paix se serait faite plus vite »[6]. Dans le même ordre d'idées, plus significatif encore est l'aveu fait par la Reine, les derniers jours de mars 1563, au prince de Condé, « auquel elle dit que la mort du duc de Guise ne l'avait pas moins

1. Erich Marcks, *Catherine de Médicis et l'assassinat du duc François de Guise* (1563) (*Bulletin de la Société du protestantisme français*, 1891, p. 160).

2. Discours sur l'examen de Poltrot (Bibl. nat., *fr.* 22.429, fol. 170).

3. Voir plus haut, p. 633.

4. *Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes* (Collection Petitot, t. II, p. 394).

5. Lettre de Chantonnay à Philippe II, Amboise, 12 avril 1563 (Archives nationales, K. 1499, n° 51).

6. Lettre de Marc' Antonio Barbaro, de Paris, 21 avril 1563 (Bibl. nat., *Dépêches des ambassadeurs vénitiens*, filza V *bis*, fol. 113).

tirée de prison qu'elle n'avait mis le prince en liberté, et que, comme le prince était le captif du duc, elle, par les forces qu'il avait autour du Roy et d'elle, n'était pas moins sa prisonnière et privée par lui de sa liberté »[1].

Remarquez, en terminant, que le perfide espoir qu'en armant le bras de Poltrot aurait nourri Catherine de faire naître entre les deux maisons de Guise et de Châtillon une haine implacable, et d'être ainsi par la mort de Guise assurée bientôt, peut-être, de celle de Coligny, non seulement n'est pas invraisemblable, mais répond, au contraire, tout à fait à cette conception bien italienne que toute faction s'incarne nécessairement en un homme et que, cet homme disparu, la faction doit périr aussi. Et qu'en 1563, Catherine ait pu espérer rester seule maîtresse en France par l'assassinat du chef du parti catholique, bientôt suivi d'immanquables représailles sur le chef du parti protestant, cela peut d'autant mieux s'expliquer que, moins de dix ans plus tard, c'est exactement de la même manœuvre qu'elle usera lors de la tentative d'assassinat de Maurevert sur l'Amiral. Sa responsabilité sera là établie d'une manière irréfutable par des documents qui nous manquent ici pour prononcer contre elle une première condamnation. C'est ce que j'essaierai d'exposer en une autre étude.

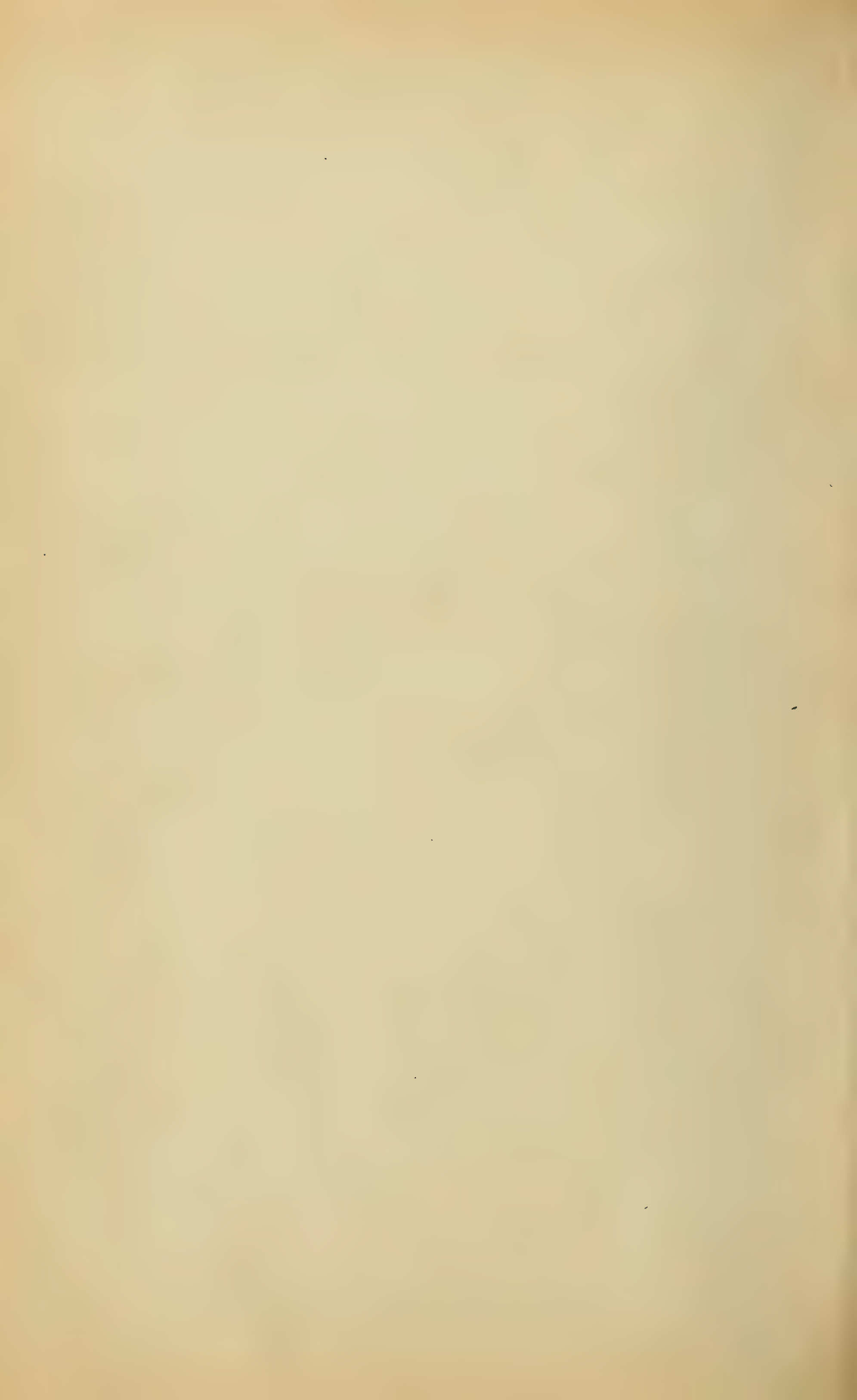
1. Lettre de Myddlemore à la reine Élisabeth, Orléans, 30 mars 1562 (Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 411-412).

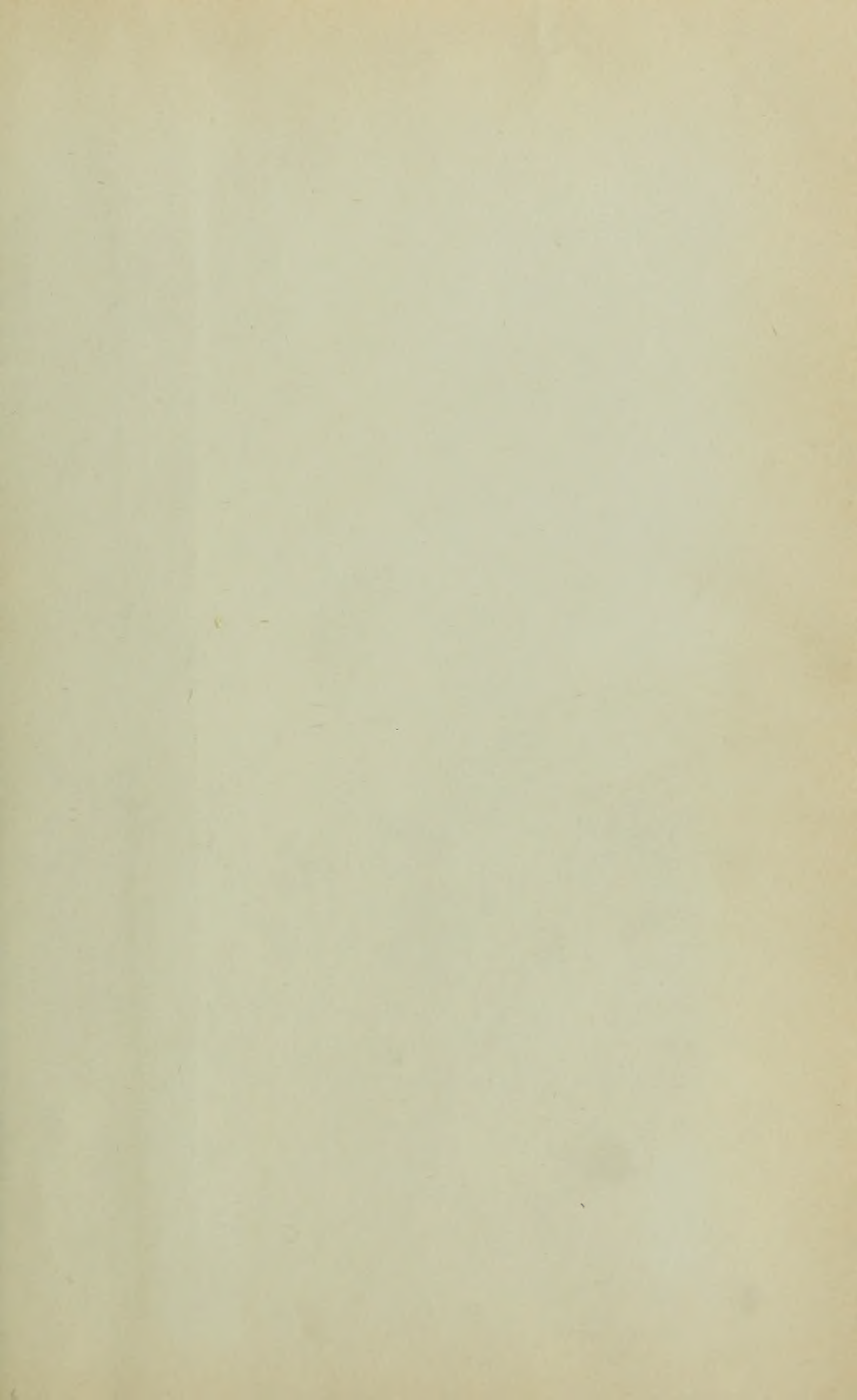
MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

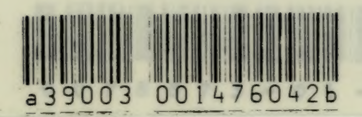











a39003 001476042b

